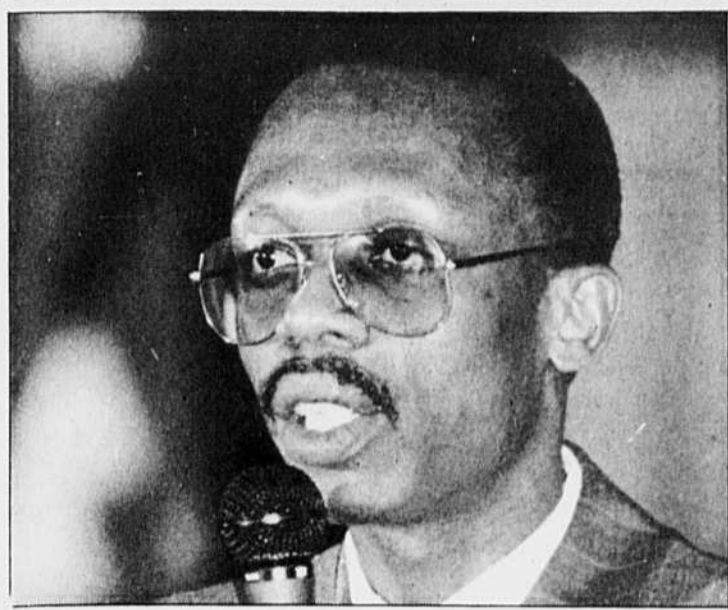


## SOCIÉTÉ



### La vraie nature de Jean-Bertrand Aristide

Les discours, le ton, la manière du président haïtien en exil en déroutent plusieurs. Est-il un « illuminé », un « preacher » égaré en politique, un démagogue ? François Brousseau a tenté de percer le mystère Aristide en compagnie de quelques-uns de ses compatriotes.

Page B-1

# Les entreprises devront s'occuper de formation

## Bourbeau dévoile sa politique de la main-d'oeuvre

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LES ENTREPRISES vont devoir s'occuper de formation, et les milieux de l'éducation veiller à répondre aux besoins des entreprises. Tel est le virage que souhaite faire prendre au Québec le ministre André Bourbeau dans le vaste domaine du développement de la main-d'oeuvre.

« S'il y a un virage, c'est un virage vers l'entreprise », a déclaré hier M. Bourbeau en rendant public un énoncé de politique et un projet de loi créant une nouvelle Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre, dirigée de façon pa-

L'éditorial de Lise Bissonnette : page A-8

ritaire par l'État, les syndicats et les patrons. Les deux documents feront l'objet d'une consultation publique en commission parlementaire à compter du 4 février prochain.

Non seulement les employeurs sont priés d'investir davantage et de prendre leurs responsabilités dans la formation de leurs propres employés, ils sont aussi « invités à s'associer au gouvernement pour revaloriser les métiers et les techniques

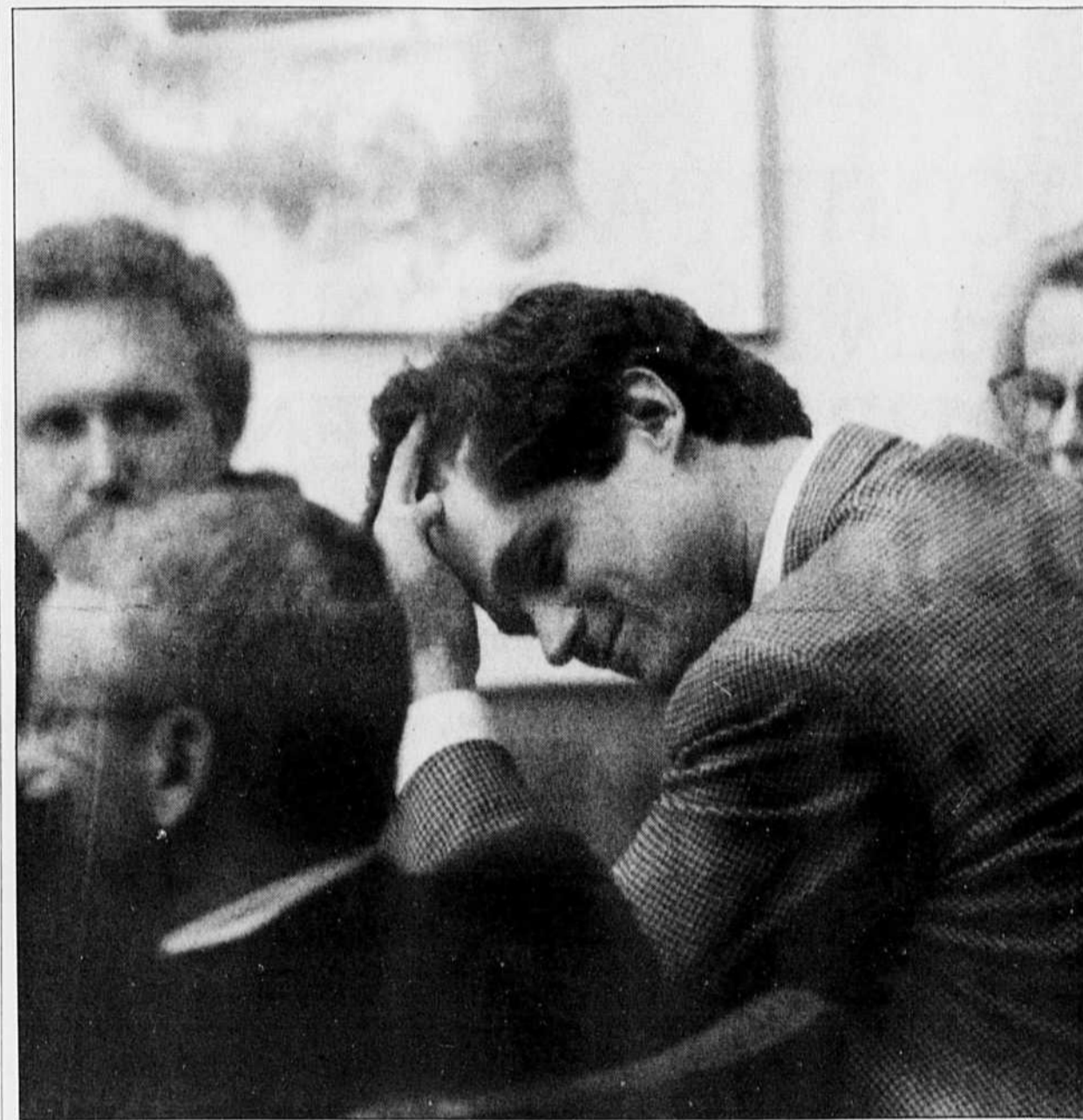
afin d'attirer un nombre nettement accru de jeunes à l'enseignement professionnel », dit M. Bourbeau. Il va falloir que les employeurs tentent d'influencer le contenu de la formation, a-t-il ajouté.

« Les réseaux publics d'enseignement sont appelés, en revanche, à intensifier leurs efforts de rapprochement avec les partenaires du marché du travail pour adapter les programmes à l'évolution des fonctions de travail, développer des stages en entreprise pour les étudiants et les enseignants et contribuer à un meilleur équilibre entre l'offre et la demande d'emplois sur le marché du travail, a déclaré le ministre. L'école

Voir page A-4 : Formation



## WILLIAM KENNEDY SMITH ACQUITTÉ



Accusé de viol, William Kennedy Smith, neveu du sénateur Edward Kennedy, a été acquitté hier à l'issue d'une heure vingt minutes de délibérations d'un jury de quatre femmes et deux hommes. À l'annonce du verdict, l'accusé a eu un large sourire avant d'éclater en sanglots. Il s'est jeté dans les bras de son avocat, Roy Black. Voir Page A-4

## Québec veut gérer seul la main-d'oeuvre

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE GOUVERNEMENT du Québec réitère sa volonté, exprimée en décembre 1990, de récupérer d'Ottawa tous les programmes et les budgets consacrés à la formation et au développement de la main-d'oeuvre, ce qui représente un montant d'un milliard \$ par année.

Il souhaite également conclure une entente administrative avec le gouvernement fédéral pour obtenir la gestion sur son territoire des fonds de l'assurance-chômage (quelque quatre milliards \$ par an). Tout en maintenant cependant la participation des employeurs et des employés québécois au régime canadien. Si Québec récupérait la responsabilité et créait son propre régime d'assurance-chômage, cela risquerait de lui coûter 1 milliard \$ par an.

Cette position pourrait être jugée contraire au programme constitutionnel du Parti libéral du Québec, qui demande que le Québec exerce « sa pleine souveraineté » dans 22 secteurs, dont celui de l'assurance-chômage.

Voilà en somme les principales orientations contenues dans l'énoncé

Voir page A-4 : Québec

## Mulroney réplique à Léon Dion

« N'est-ce pas l'homme qui a invité le Québec à négocier avec un couteau sur la gorge du Canada? »

Chantal Hébert

de notre bureau d'Ottawa

LES DÉCLARATIONS-CHOCs du politologue Léon Dion ont fait tache d'huile dans la capitale fédérale hier. Moins de 24 heures après son passage en coup de vent devant le comité constitutionnel d'Ottawa, ses propos défrayaient la chronique tout autant dans les couloirs fédéraux que derrière les portes du caucus du gouvernement de Brian Mulroney.

Du même souffle mardi, le politologue a dénoncé en bloc la proposition constitutionnelle avancée par Ottawa en septembre et le ton du discours que tient actuellement le pre-

Voir page A-4 : Mulroney

## D'autres républiques s'apprêtent à rejoindre la Communauté des États indépendants

### Bush n'entend pas s'immiscer dans les affaires soviétiques

d'après AFP et Reuter

MOSCOU — D'intenses pourparlers se sont poursuivis, hier, au sommet de la hiérarchie du pouvoir en URSS, laissant apparaître une volonté de compromis entre les militaires et les signataires de l'accord de Minsk cependant que la position du président soviétique Mikhaïl Gorbatchev restait fragile et que d'autres républiques s'apprêtaient à rejoindre les rangs de la Communauté des États indépendants.

Entre-temps, à Washington, le président George Bush est sorti de son silence, mais seulement pour confirmer que son pays demeurerait prudent et qu'il suivait de très près la situation en URSS, notamment le sort des armes nucléaires. Il a toutefois souligné que les Soviétiques devaient décider eux-mêmes de leur avenir et que les États-Unis ne pouvaient se hasarder à des prédictions.

Confirmant l'attitude d'attente adoptée par le département d'État depuis la création dimanche d'une Communauté d'États indépendants par la Russie, l'Ukraine et la Biélorussie (ex-Bielorussie) qui ont proclamé le

décès de l'Union soviétique, M. Bush a dit qu'il voulait « laisser la situation évoluer ».

L'accord conclu dimanche dernier entre les trois républiques slaves semble, en outre, attirer progressivement les autres composantes de l'ancienne URSS. Les positions vont du soutien enthousiaste de l'Arménie au revirement du Kazakhstan, où le président Noursoultan Nazarbaïev, selon des sources informées, serait à présent prêt à signer l'accord en passant par l'intérêt de plus en plus marqué de la plupart des autres (Azerbaïdjan, Moldavie, Kirghizstan ou Géorgie).

Plusieurs républiques d'Asie centrale pourraient d'ailleurs décider de leur adhésion à la Communauté des États indépendants lors d'une réunion à Achkhabad, capitale du Turkménistan, a annoncé hier l'agence Interfax.

En revanche, le président russe Boris Eltsine risque de rencontrer des problèmes au sein de son propre parlement, qui doit examiner aujourd'hui l'accord créant la Communauté des États indépendants. L'opposition

Voir page A-4 : Communauté

## Le Canada ratifie la convention de l'ONU sur les droits de l'enfant

Isabelle Paré

LE CANADA a finalement ratifié, hier, la Convention relative aux droits de l'enfant, deux ans après son adoption par l'Organisation des Nations unies. Le Canada devient ainsi le 103e pays à y apposer son sceau.

Au lendemain de l'anniversaire de la Déclaration universelle de droits de l'homme, le premier ministre du Canada, Brian Mulroney, a en effet annoncé que le Canada avait finalement apposé sa griffe finale à cette convention internationale qui vise à protéger les droits sociaux, économiques, politiques et culturels des enfants.

La ratification du Canada était

d'autant plus attendue qu'elle survient plus d'un an après la tenue du Sommet mondial sur l'enfance, coprésidé par M. Mulroney, et plus de 18 mois après la signature de la convention par le Canada.

Si cette ratification a été saluée hier par de nombreux organismes, dont l'UNICEF, qui célèbre son 45e anniversaire, et la Fédération canadienne des enseignants et enseignantes, l'adhésion du Canada aux grands principes de cette convention s'accompagne toutefois de quelques bé-

De fait, le Canada a joint deux réserves à sa ratification, se déclarant non lié par deux articles de la Convention, l'un condamnant l'adoption

Voir page A-4 : Convention

## Aristide croit pouvoir rentrer en Haïti avant le 16 décembre

Jocelyne Richer

de notre bureau de Québec

IL N'Y A désormais « qu'un petit fil » pour empêcher le retour de la démocratie en Haïti, où la nomination d'un nouveau premier ministre ne serait plus qu'une question d'heures. C'est du moins ce qu'a soutenu, hier, en fin d'après-midi, le président élu d'Haïti, Jean-Bertrand Aristide, qui achevait à Québec sa visite de trois jours en terre canadienne.

Le président en exil semble tenir pour acquis, dans ces circonstances, qu'il pourra célébrer avec ses compatriotes le premier anniversaire de son élection, le 16 décembre, soit dans quatre jours à peine.

Devant les journalistes, le président Aristide a dit avoir communiqué un peu plus tôt avec M. Au-

gusto Ramirez Ocampo, mandaté par l'Organisation des États américains pour négocier le retour du président au pouvoir et appliquer les résolutions adoptées par l'OEA. Il lui a fourni deux noms de candidats au poste de premier ministre, « fruits de consensus du parlement, du secteur privé, du secteur industriel, du secteur de la bourgeoisie », bref des principales élites du pays.

Il n'a pas voulu dire de qui il s'agissait, mais a fait valoir qu'un tel consensus, résultat de compromis, devrait accélérer le dénouement de la crise haïtienne, dans la mesure où « les présidents des deux Chambres peuvent s'exprimer librement ». Le choix du candidat, qui deviendrait premier ministre, pourrait être entériné par le parlement dès aujourd'hui, levant les obstacles au retour du père Aristide au palais présiden-

tiel.

« Nous sommes en train de réussir, a-t-il déclaré, avant de s'envoler pour Caracas, au Venezuela. Il s'agit maintenant pour nous d'accompagner les présidents des deux Chambres pour qu'ils ne subissent plus les pressions, et jouissent de leur liberté de se prononcer pour ainsi faciliter la nomination du premier ministre. »

Lundi soir, à l'Hôtel Reine-Elizabeth de Montréal, le président renversé depuis le 30 septembre avait montré son impatience devant le processus de négociations, en disant que les putschistes avaient jusqu'à maintenant refusé tous les candidats proposés par son entourage en vue de remplacer René Prével, qui a dû se réfugier dans la clandestinité depuis le coup d'État.

À partir du moment où on se sera

Voir page A-4 : Aristide

Madeleine Monette  
Amandes et melon  
Roman  
1 Hexagone

## Madeleine Monette AMANDES et MELON

468 pages — 24,95 \$

l'Hexagone  
lieu distinctif de l'édition littéraire québécoise

De la douleur de l'étreinte et de l'amour capricieux.

Avec ce troisième roman, Madeleine Monette compte parmi les grands écrivains de sa génération.

« Ce roman est une grande oeuvre, par son ampleur matérielle d'abord, ensuite par la profondeur de l'inventaire psychologique de chacun des personnages. (...) Il fallait, pour que ce roman complexe atteignît à la simplicité de l'oeuvre d'art, les dons d'écriture exceptionnels de la romancière. »

Réginald Martel, La Presse

# Un projet de loi vise à réduire rapidement le personnel de l'État

de notre bureau de Québec

DANS LA FOULÉE d'un rapport signé par 18 députés libéraux en faveur d'une réduction des dépenses de l'État (le rapport Poulin), le député de Verdun, M. Henri-François Gauthier, a déposé hier le projet de loi 198 sur la limitation de l'embauche dans les organismes publics et l'imputabilité des administrateurs d'État et dirigeants d'organismes.

Ce projet de loi prévoit que jusqu'au 31 mars 1994, aucune personne ne pourrait être embauchée par un organisme public et que celles qui quittent ne pourraient être remplacées que dans une proportion de 15 % : seulement une vacance sur sept pourrait être comblée. Il stipule que tous les organismes publics et les ministères devraient, au 1er janvier 1993, réduire de 20 % leur personnel cadre.

Il prévoit également que tout administrateur d'État et tout dirigeant d'un organisme public soient imputables devant la commission parlementaire concernée de l'Assemblée nationale des fonctions et mandats

établis par le ministère de qui il relève. Cette disposition se heurtera sans doute aux ténors de l'administration publique, notamment le secrétaire général du gouvernement, M. Benoît Morin, et le super-ministre M. Claude Ryan, qui s'y opposent, préférant s'en tenir au bon vieux principe de la responsabilité ministérielle.

Le projet de loi ne sera probablement pas adopté avant Noël, indique-t-on au bureau du premier ministre. Mais « nous n'aurions pas laissé le député le déposer si nous n'y avions pas été favorables », a déclaré l'attachée de presse de M. Bourassa, Mme Sylvie Godin. Pour le moment, il n'y a pas d'intention de ne pas l'adopter, dit-elle. Le processus parlementaire va suivre son cours.

Un second projet de loi piloté par le député de Saint-Louis, M. Jacques Chagnon, sur la limitation des dépenses budgétaires et qui empêcherait au gouvernement de faire des déficits du solde de ses opérations courantes, est également inscrit au feuillet mais n'a pas encore été déposé.

# Les ministres des Finances discuteront dans une ambiance de sombres horizons

Maurice Girard

de la Presse canadienne

OTTAWA — Au moment où le pays tente difficilement de sortir de la récession, les ministres fédéral et provinciaux des Finances entreprennent ce matin dans la capitale fédérale deux jours d'intenses discussions sur l'économie.

En plus des grandes questions de l'heure, le Québec tentera encore une fois de démontrer que la politique fédérale en matière de péréquation est mal inspirée puisqu'elle favorise désormais les provinces riches au détriment des plus pauvres. Le ministre québécois des Finances Gérard D. Levesque devrait également profiter des circonstances pour renouveler l'opposition du gouvernement Bourassa à l'imposition par le fédéral de la masse salariale des entreprises, mesure fiscale qui s'annoncerait désastreuse pour l'économie de la province.

Hier, aux Communes, les partis d'opposition ont repris à leur compte la demande répétée par plusieurs provinces de tenir dans les prochaines semaines une rencontre au sommet des premiers ministres sur l'économie, proposition que n'a pas tout à fait écartée M. Brian Mulroney. « Il est faux de prétendre que je m'oppose à une telle rencontre. Je vais

prendre une décision après la réunion des ministres des Finances », a-t-il répété en Chambre.

Ces derniers jours, les indicateurs économiques ressemblent à autant de mauvais nouvelles pour le gouvernement fédéral. Que ce soit l'OCDE, qui révisé à la baisse les perspectives de croissance du monde occidental pour la prochaine année, ou la Banque Royale du Canada, qui parle de marasme et de récession pour l'économie canadienne.

« Tout le monde sait que nous traversons une période difficile. Pour ma part, je n'ai pas encore été capable de trouver un seul citoyen bien informé qui nous proposerait de changer d'orientation (économique) », a déclaré le ministre Don Mazankowski sous les cris et les huées des députés de l'opposition. Pour Ottawa, la pierre angulaire de sa politique reste la lutte à l'inflation et la baisse des taux d'intérêt.

Derrière les portes closes du ministère fédéral des Finances, ce matin, la discussion risque cependant de dégénérer en affrontement qui, après avoir été politique avec le Parti québécois dans les années 1980, devient économique cette année avec l'arrivée de gouvernements néo-démocrates en Ontario, Saskatchewan et Colombie-Britannique.

Depuis l'élection du gouvernement de M. Bob Rae en Ontario, le minis-

tre Mazankowski a déjà à plusieurs reprises dit son fait aux dirigeants de Queen's Park, trop enclins à son goût à favoriser l'interventionnisme de l'État et la hausse des déficits en période difficile.

Hier, aux Communes, la leader néo-démocrate Audrey McLaughlin renchérrissait sur le thème de la dégradation économique, exploitée un peu plus tôt par le leader libéral Jean Chrétien. « Il est temps que le premier ministre (Mulroney) cesse de chialer parce qu'il a, de toute évidence, un problème comme le reste du pays d'ailleurs. Il faut qu'il s'assoie avec les premiers ministres des provinces et qu'il écoute ce qu'ils ont à lui dire », a-t-elle proposé.

Au cours de la rencontre d'aujourd'hui, on s'attend à ce que des progrès soient faits sur une autre question bien particulière, qui touche en particulier l'Alberta : la création d'agences provinciales de perception des impôts.

De façon générale, souligne le président du Conseil du Trésor, il ne faut pas s'attendre à de grandes décisions à l'issue de cette réunion. « Une rencontre n'apporte jamais en soi de solution magique. Le fait de se rencontrer permet d'avoir des indicatifs et des avenues intéressantes à explorer pendant deux jours », a expliqué M. Gilles Loiselle.

## EN BREF...

### Bob Rae devant Beaudouin-Dobbie

LE PREMIER ministre de l'Ontario Bob Rae comparaitra devant la commission Beaudouin-Dobbie le 13 janvier prochain, a-t-on confirmé hier à Queen's Park. Il deviendra ainsi le premier des chefs politiques provinciaux à reprendre le chemin du comité fédéral dans la foulée de ses récentes tribulations. Immédiatement après, le groupe de députés et sénateurs reprendra la route pour la première fois depuis la crise qui l'a presque abattu le mois dernier. Le comité fédéral visitera les Maritimes et l'Ouest canadien en janvier et le Québec, en fin de tournée en février. Selon le co-président du groupe Gérard Beaudouin, le groupe ne recevra que des premiers ministres, des commissions constitutionnelles provinciales et les grands organismes nationaux. « Nous devons laisser tomber tout le reste à cause de notre échéance serrée », explique-t-il. Mais, selon le sénateur, ce calendrier chargé a un bon côté, puisqu'il indique que son groupe est remis sur pied.

### 300 000 \$ pour une campagne sur la souveraineté

QUÉBEC — Le Parti québécois mettra de l'avant en 1992 une campagne publicitaire pour promouvoir la souveraineté du Québec. Au cours du Conseil national du parti qui se tiendra en fin de semaine à Québec, les militants péquistes auront à se prononcer sur l'idée de créer à cette fin un fonds spécial de 300 000 \$. « Cet investissement fait sur la promotion de la souveraineté sera utile en tout temps », a expliqué hier le deuxième vice-président du Parti québécois, Paul Bégin. Cette campagne promotionnelle, qui pourrait être lancée aussi tôt que le printemps prochain, est susceptible de prendre plusieurs formes, a précisé M. Bégin, qui signale que le PQ peut maintenant se permettre d'investir dans une telle campagne de promotion, puisqu'on a réussi à éponger cette année les derniers 130 000 \$ du déficit accumulé du Parti.

### Hibernia: Bourassa espère encore

QUÉBEC (PC) — Le premier ministre Bourassa estime qu'il est présomptueux de parler d'échec dans les efforts du chantier maritime M.I.L. Davie de Lauzon (et du gouvernement) d'obtenir une partie des contrats pour le projet Hibernia, à Terre-Neuve. M. Bourassa ne paraît toutefois pas tellement optimiste sur les chances de l'entreprise de Lévis-Lauzon de décrocher sa part de contrats. Il a admis, hier, qu'il n'y a au moins aucune firme québécoise dans la procédure de préqualification. En réponse à des questions du député péquiste Jacques Léonard, en Chambre, M. Bourassa a tenté de démontrer cependant que le projet Hibernia entraînera quand même des retombées au Québec puisque la décision finale n'a pas encore été prise dans l'attribution d'une partie des contrats. Le député Léonard a alors prié M. Bourassa « de ne pas faire miroiter un deux milliards de dollars » alors que M.I.L. Davie n'est même pas parmi les firmes aspirantes dans la phase de préqualification. Mais, a rétorqué le chef du gouvernement, « les représentations sont faites et le comité présidé par M. Fitzgerald est très actif pour maximiser les retombées » au Québec.

### La petite monnaie des comptes publics

OTTAWA (PC) — Quand il est question d'argent, le gouvernement fédéral traite le plus souvent en termes de millions, sinon de milliards de dollars. Mais une fois l'an, il doit vider ses poches et faire le compte de sa petite monnaie. Chaque année, le vérificateur général dépose les comptes publics — quatre épais volumes qui scrutent, souvent jusqu'aux plus petits détails. Par exemple, le Service correctionnel, celui-là même qui est supposé garder les voleurs derrière les barreaux, a été victime de deux vols totalisant 210 \$. Et la Gendarmerie royale du Canada n'a pu mettre la main au collet de l'individu qui a subtilisé 80 \$ à même sa petite caisse, l'an dernier...

### Agressions sexuelles pour hommes seulement

OTTAWA (PC) — Des groupes de femmes ont réclamé hier l'abandon des accusations d'agressions sexuelles graves portées contre une femme séropositive qui aurait eu des relations sexuelles non protégées avec deux hommes. Les lois sur les agressions sexuelles n'ont pas été conçues pour être employées contre les femmes. Ces accusations sont « une insulte à toutes les femmes qui ont déjà été victimes d'une agression sexuelle », a affirmé Mme Cindy Dougherty, de l'Association canadienne des centres d'aide aux victimes de viol. Porteuse du virus du sida, l'accusée, une femme de 20 ans de Nanaimo, en Colombie-Britannique, était sous le coup d'une ordonnance lui interdisant d'avoir des relations sexuelles non protégées quand elle a été accusée le mois dernier d'agression sexuelle grave. Elle est détenue depuis son arrestation.

## La télécopie via FAXCOM de Bell

# MONTRÉAL-TORONTO EN 35 SECONDES POUR SEULEMENT 16¢!

Vos documents voyagent beaucoup à travers le continent ? Alors, vous serez ravi de connaître FAXCOM<sup>MC</sup>, un forfait de Bell qui vous permet d'économiser jusqu'à

**59%\***

sur vos transmissions interurbaines par télécopieur à travers le Canada et les États-Unis\*\*. Si vos frais de télécopie interurbaine sont de 40 \$ et plus par mois, pensez-y. Il serait impensable de vous priver de FAXCOM, un forfait indispensable en affaires !

Avant le prochain... départ, renseignez-vous sur FAXCOM<sup>†</sup> en composant le

1 8 0 0 3 6 3 - B E L L



**Bell**  
des gens de parole<sup>MC</sup>

\* Basé sur une transmission de 35 secondes entre Montréal et Toronto; le montant de la réduction peut varier selon la durée et la distance.  
\*\* A l'exception de l'Alaska et d'Hawaï.  
† Les frais d'abonnement sont de 13,95 \$ par mois.

## Un vote massif des chauffeurs pour l'entente avec la STCUM

Sylvain Blanchard

C'EST FAIT. Les 4000 chauffeurs d'autobus de la STCUM ont voté hier à 99 % en faveur de la scission de la caisse de retraite de tous les employés de la maison.

Les modalités d'application de ce projet fort complexe reçoivent ainsi l'appui du plus important syndicat de l'entreprise, ce qui donne le feu vert à la Société de transport pour régler les derniers détails entourant la réalisation de ce projet, prévue en janvier.

Les employés membres du syndicat des chauffeurs, des cols blancs, des constables et des commis divisionnaires de la STCUM, tous affiliés au Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ), disposeront donc dans un mois de leur propre fonds de pension, alors que leurs confrères du Syndicat des employés d'entretien, représentés par la CSN, posséderont le leur.

Ce fractionnement à même la caisse de retraite existante va permettre à la STCUM d'économiser 22 millions \$ en 1992 dans le fonds de pension des syndiqués de la FTQ, résultat du congé de cotisation de huit mois que leur accordent les syndicats, pour éviter les centaines de mises à pied prévues à l'origine pour combler le manque à gagner découlant de la réforme Ryan.

La scission du régime de retraite a été rendue nécessaire à la suite du refus du syndicat des employés d'entretien d'accorder ce congé à la Société, aux prises avec les contre-coups de la diminution des subventions gouvernementales dans le financement du transport en commun.

En acceptant ce projet, le Syndicat des chauffeurs d'autobus devient le troisième groupe d'employés à se prononcer en ce sens, après les cols blancs et les constables. Ne reste plus maintenant que le groupe des commis-divisionnaires, qui tiennent leur assemblée sur la question ce soir. On s'attend à ce que le vote soit là aussi largement majoritaire.

## 5000 cols bleus pourront voter sur l'entente

Sylvain Blanchard

LES 5000 cols bleus de la Ville de Montréal se réuniront en assemblée générale dimanche prochain pour se prononcer sur l'entente de principe intervenue il y a trois semaines avec l'administration municipale.

On saura alors si les Montréalais, qui goûtent depuis une semaine aux joies de l'hiver, connaîtront une médecine un peu plus dure au cours des prochaines tempêtes de neige advenant le rejet du document par les syndicats et la reprise de leurs moyens de pression.

Les cols bleus, qui, au début de leurs négociations il y a un an et demi, réclamaient la semaine de travail de quatre jours, plus des augmentations de salaire substantielles, se voient offrir une réduction de 40 à 37 heures et demie de leur semaine de travail, et des hausses de 5 % en 1991 et de 2 % en 1992. Les autres détails de cette entente sont toujours inconnus.

Leur assemblée générale, attendue depuis 10 jours, est convoquée même si aucune entente n'a encore été paraphée avec la Communauté urbaine de Montréal, l'autre employeur impliqué dans ce conflit et qui embauche 200 cols bleus.

Les parties se sont rencontrées de nouveau hier, mais compte tenu du silence des négociateurs patronaux et syndicaux, on ignore si des progrès suffisants ont été réalisés pour pouvoir envisager un règlement dans les prochains jours.

Tout ce que je peux vous dire, c'est qu'il n'est pas impossible qu'on trouve un terrain d'entente avant l'assemblée générale, indique Michel Fontaine, négociateur des syndicats, affiliés au Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ).

À défaut d'un accord, 200 cols bleus à l'emploi de la CUM assisteront au débat dimanche sans rien avoir à se mettre sous la dent. Ces employés travaillent pour la plupart au centre de tri de la CUM, situé à Rivière-des-Prairies.

Advenant l'acceptation de ses offres dimanche, la Ville de Montréal s'attaquera au renouvellement des conventions collectives de ses professionnels et cols blancs.

## Nominations à la CUM

Laurent Soumis

LE CONSEIL de la Communauté urbaine de Montréal a entériné hier soir la nomination de nouveaux présidents et membres des commissions de la CUM.

Ainsi, le maire de Dorval, M. Peter Yeomans, a remplacé le regretté maire de Lachine, M. Guy Descary, à la présidence de la Commission de la sécurité publique.

M. Nunzio Discepolo, maire de Kirkland, remplacera à la présidence de la Commission du développement économique M. Yeomans, et accédera du même coup au comité exécutif de la CUM.

# Les médecins résidents se préparent à la grève

Paul Cauchon

LES QUELQUE 2000 médecins résidents du Québec prévoient tenir une grève générale à compter du 13 janvier prochain, à moins que le gouvernement ne leur présente des offres satisfaisantes d'ici là.

Les résidents négocient leur entente collective depuis plus de deux ans, leur contrat de travail étant échu depuis juillet 1989. Les quatre syndicats membres de la Fédération des médecins résidents du Québec

ont tenu récemment des assemblées générales entérinant la proposition d'une grève, et ce, dans une proportion de 98 %.

La Fédération déposait d'ailleurs la semaine dernière ses dernières offres afin de régler le conflit actuel.

Selon le président de la Fédération, Jean-Hugues Brossard, « nous avons attendu une réponse du gouvernement un an après le dépôt de nos premières demandes, nous avons présenté trois contre-demands au fil des mois, alors que jamais le gouvernement a voulu bonifier ses of-

fres. Après plus de deux ans, le gouvernement semble nous pousser à instaurer un rapport de force que nous ne voulions pas au départ, puisque nous n'avions aucun intérêt à faire la grève ».

Trois demandes particulières soulèvent des problèmes. D'abord les horaires de travail : les médecins résidents travaillent plus de 80 heures par semaine et ils demandent de fixer à 72 le nombre maximal d'heures travaillées hebdomadairement. Ensuite, les temps de garde : les résidents demandent de renforcer les

mécanismes pour contrôler ces gardes, puisqu'ils doivent habituellement travailler pendant 24 heures une journée sur quatre, mais plusieurs d'entre eux se voient obligés de travailler 24 heures une journée sur trois ou même une sur deux.

Selon M. Brossard, dans ces deux cas le gouvernement préférerait aborder ces questions lors d'une prochaine négociation.

Les questions salariales enfin : les résidents demandent les mêmes augmentations que les employés du secteur public, offertes à la même date;

le gouvernement, selon Jean-Hugues Brossard, offre les augmentations désirées, mais six mois plus tard.

En plus de ces trois demandes se sont greffées d'autres revendications, dont l'amélioration des conditions de travail des résidents qui sont enceintes, et qui doivent elles aussi faire 24 heures de garde ou plus, « ce qui est exagéré lors d'une grossesse », ajoute M. Brossard.

La Fédération soutient que lors de cette grève les services essentiels seront maintenus.



PHOTO CP

## Cinq pensionnaires asphyxiés

Cinq personnes ont péri dans l'incendie qui a ravagé hier matin le centre d'accueil « La Pension Hudon », à Montmagny, à une centaine de kilomètres à l'est de Québec. Quatre autres résidents du centre ont été transportés à l'Hôtel-Dieu de l'endroit souffrant d'intoxication par la fumée. Deux d'entre-eux devaient obtenir leur congé de l'hôpital hier soir. Vingt-trois personnes étaient à l'intérieur de la résidence au moment du sinistre. Un médecin de l'Hôtel-Dieu, le docteur Ghislain Lepage, a déclaré que les cinq victimes, quatre hommes et une femme, étaient toutes mortes par asphyxie. Elles ont été identifiées comme étant Alphonse Poitras, 78 ans, Irène Moreau-Pelletier, 74 ans, Marc Drouin, 25 ans, Jean-Denis Boies, 23 ans, et Steve Lagrange, 17 ans. La Sûreté du Québec a institué une enquête pour déterminer la cause du feu, qui a éclaté vers 6 h, au rez-de-chaussée de l'immeuble.

# Un assureur offre une police couvrant les frais de justice

Clément Trudel

UNE ASSURANCE « protection juridique » sera offerte en 1992 aux quelque 70 000 détenteurs de polices assurance-habitation de La Capitale.

Il s'agit d'une formule originale inspirée de précédents français et allemands; 20 % des parts de La Capitale appartiennent à la Garantie mutuelle des fonctionnaires de France et 80 % à la Mutuelle-Vie des fonctionnaires du Québec. La protection offerte, contre une prime annuelle de 34 \$ (moins de 10 cents par jour), couvre les frais entiers de consultation — au civil et au pénal — de l'avocat ou du notaire de son choix; 100 % des frais encourus si intervient un règlement à l'amiable; 80 % des déboursés pour chaque procès, jusqu'à concurrence de 3000 \$, et un maximum de 10 000 \$ par période d'assurance.

La police exclut nommément 14 types de litiges, dont les différends « par voie de presse » ou de médias, et ceux pour lesquels l'assuré est représenté par un syndicat. Il ne faut pas non plus compter sur une telle police pour les procédures de divorce ou pour un testament.

Dans chaque cas couvert, c'est le client qui « a le plein contrôle de son dossier » une fois obtenue l'autorisation d'ouvrir un dossier qui doit valoir pour le territoire et les tribunaux du Québec. Garantie est donnée à l'assuré que la confidentialité sera respectée dans les rapports qui l'aura avec son avocat ou son notaire.

Deux membres du personnel de la compagnie seront versés prioritairement à ce service et des lignes téléphoniques sans frais d'appel seront offertes aux assurés pour accélérer

les phases d'évaluation de la demande.

Le pdg de La Capitale, M. Réal Circé, rencontré ces jours-ci, situe cette innovation dans la foulée des préoccupations d'« accessibilité à la justice », dont le thème formait le centre des préoccupations du rapport MacDonald, rendu public par le ministre Gil Millard en septembre.

Ce rapport compte parmi les documents de préparation au Sommet sur la justice, qui se tiendra à Québec en février prochain.

La Capitale a établi sa stratégie après en avoir discuté avec la Chambre des notaires et le Barreau du Québec afin de juger de l'intérêt que pouvaient porter ces professionnels à un tel plan. On prévoit que 5000 avocats et notaires s'inscriront comme participants à ce projet, ce qui n'empêchera pas le client de choisir son mandataire en dehors de ce bloc.

Une fois atteinte cette distribution « populaire », dit M. Circé, La Capitale songe à offrir une assurance de même type à des groupes ou associations, à des corporations professionnelles et, plus tard, à des groupes d'employeurs et d'employés.

Depuis six ans, la convention collective des travailleurs de la General Motors, à Sainte-Thérèse, comprend une assurance frais juridiques dont la prime (130 \$ par année) est as-

sumée par l'employeur. Des banques comme la BNC et la BCIC offrent, moyennant une carte spéciale et des frais annuels de 300 \$, un service de consultation juridique. Eaton a aussi son « Caldwell Legal », principalement applicable à des consultations téléphoniques et à la rédaction d'un testament standard.

Notre service est « le meilleur sous le rapport qualité-prix » et il tient compte des besoins des classes moyennes qui, tout en défrayant une bonne part du budget d'Aide juridique, ne peuvent y être éligibles, souligne M. Circé. La compagnie prévoit, dans un premier temps, que « près de 90 % des primes vont être retournées en guise d'indemnités » une fois mis en route ce projet qui a dû être mis sur pied tout en prenant en compte les écueils sur lesquels s'était buté Gestas, il y a quelques années, « peut-être trop tôt par rapport à la demande », dit-on.

Un bon conseil 



Ne fumez pas

LA FONDATION DU QUÉBEC DES MALADIES DU COEUR

## Nationair cesse de négocier avec ses 400 agents de bord

Sylvain Blanchard

LES NÉGOCIATIONS entre le transporteur Nationair et ses 400 agents de bord, en lock-out depuis novembre, sont rompues.

La compagnie a annoncé hier qu'elle refuserait désormais de discuter avec les porte-parole des syndiqués, et ce, aussi longtemps qu'elle n'aura pas la certitude « qu'ils sont sérieux et de bonne foi », a expliqué hier au DEVOIR le vice-président marketing, Claude Lévesque.

Précisément, deux conditions sont posées :

■ que les négociateurs syndicaux « reconnaissent » que la capacité de payer de l'entreprise a été atteinte lors du dépôt des dernières offres monétaires;

■ que les discussions entre les parties se limitent désormais aux cinq points qui n'ont toujours pas fait l'objet d'un certain consensus.

C'est à prendre ou à laisser. Et M. Lévesque est catégorique :

« Pour nous, c'est fini. Les négociations sont terminées. Il est hors de question de recontacter le syndicat ou de représenter de nouvelles offres. La balle est dans leur camp ».

M. Lévesque note que la compagnie éprouve beaucoup de difficultés à digérer « l'insensibilité » des dirigeants syndicaux face à la santé financière de la compagnie.

Il a donc averti tout le monde hier

que Nationair ne modifiera en rien les propositions déjà faites sur l'ensemble du volet monétaire de la convention collective des agents de bord.

« Leurs négociateurs doivent se faire à l'idée : on ne peut pas offrir plus. L'industrie aérienne traverse actuellement une période extrêmement difficile et tous les transporteurs se battent pour leur survie, pas pour faire des profits. Dans ces conditions, ajoute M. Lévesque, nos dernières offres représentent le maximum de ce que nous sommes prêts à consentir sans risquer de mettre en faillite la compagnie. Par contre, sur tout le reste, nous sommes disposés à faire des aménagements ».

Ulceré, par ailleurs, par les propos tenus mardi par certains syndiqués qui accusent la compagnie de « mentir » et de faire de la « démagogie » dans ce conflit, en plus de « menacer » certains employés de congédiement, M. Lévesque déplore vivement la tournure que prennent les événements, avant d'indiquer que toutes ces accusations ne tiennent pas debout.

« C'est aberrant, scandaleux et complètement faux. D'autre part, lorsqu'un porte-parole de Nationair donne de l'information en rapport avec ce conflit, que ce soit aux journalistes ou aux agents de bord, deux choses sont certaines : on dit la vérité et on peut le prouver ».

## Le Stade se refait une image

Laurent Soumis

QUATRE-VINGT-QUATORZE jours et 20 millions \$ plus tard, le Stade olympique de Montréal rouvrira ses portes lundi prochain, a confirmé hier le président de la Régie des installations olympiques (RIO), M. Pierre Bibeau.

Fermée depuis le 13 septembre à la suite de l'effondrement d'une poutre de 55 tonnes, l'enceinte olympique ouvrira tout grands ses tourniquets du 16 au 21 décembre prochain dans le cadre du « Défi Partage au Stade » : une collecte de denrées non périssables patronnée par Centraide et le réseau TVA et qui profitera aux oeuvres de Moisson Montréal, Jeunesse au Soleil, l'Armée du Salut et la Société Saint-Vincent-de-Paul.

Le président de la RIO a fait cette annonce hier devant les membres de la Corporation des concessionnaires automobiles de Montréal, une opération notamment destinée aux médias et répercutée par l'agence de relations publiques Optimum.

M. Bibeau a en outre confirmé la tenue, à compter du 9 janvier prochain, du Salon international de l'auto, suivi plus tard du Salon des véhicules récréatifs, du Salon des sports nautiques, du Salon de l'habitation, puis de la rentrée de La Ma-

chine et des Expos, les 28 mars et 13 avril.

Le président de la RIO a profité de l'occasion pour décocher quelques flèches à ses critiques, notamment de façon indirecte au ministre responsable de la RIO, M. André Vallérand.

« En prenant connaissance de la campagne de publicité que nous avons lancée pour marquer la réouverture du Stade, certains ont eu le culot d'y voir un bras d'honneur que nous tendions à ceux qui ont raconté les pires énormités sur le Stade », a-t-il lancé d'entrée de jeu.

« La direction de la RIO n'a pas toujours été sur la même longueur d'onde que son ministre responsable, a-t-il reconnu. Nous n'avons pas toujours eu la même interprétation des rapports d'experts qui nous étaient soumis, même si de part et d'autre nous partageons profondément la volonté d'assurer d'abord et avant tout la sécurité du public ».

« Si certaines divergences de vue ont été abusivement montées en épingle, il est certain qu'un climat plus serein aurait sauvé bien du temps, des énergies et des coûts. Nous sommes à la RIO tout disposés à faire notre part du mea culpa et prendre les moyens de créer un meilleur climat de compréhension et peut-être surtout de confiance que nous croyons mériter ».

## PÉLERINAGES A L'ÉTRANGER 1992

- SUR LES PAS DE S. PAUL (Croisière en Méditerranée) (16 jrs) : départ: 7 mai 1992. Prix à partir de 4070,00\$ selon la cabine choisie et incluant l'avion. Itinéraire: Montréal/Paris/Toulon (avion), Malte, Rhodes, Éphèse, Pergame, Istanbul, Philippines, Les Météores, Athènes, Corinthe, Syracuse, Taormine, Rome, Nice/Paris/Montréal.
- EUROPE ET TERRE SAINTE (20 jours) — Deux départs — 1er départ: 16 mai 1992 — Directeur: Noël Poisson, o.m.i. — Prix: 3475,00\$ 2e départ: 4 juillet 1992 — Directeur: André Cyr, o.m.i. — Prix: 3795,00\$ Itinéraire: Montréal/Paris/Lourdes, Terre Sainte, Rome/Montréal.
- PORTUGAL ET ESPAGNE (16 jours) — Départ: 10 juin 1992
- 75e anniversaire de Fatima — Exposition Universelle de 1992 à Séville Directeur: Guy Cyr, o.m.i. — Prix: 3370,00\$ Itinéraires: Montréal/Lisbonne, Fatima, Guarda, Salamanca, Avila, Los Caidos, El Escorial, Madrid, Toledo, Manzanar, Cordoba, Séville, Lisbonne/Montréal.
- FRANCE-NORD, BELGIQUE, HOLLANDE, leurs beautés et leurs gloires (17 jours) - Pèlerinage à Banneux et à Beauraing, lieux d'apparition de la Vierge - Départ: 25 juin 1992 — Directeur: Robert Châteauneuf, o.m.i. — Prix: 2995,00\$ - Itinéraire: Montréal/Paris, Rouen, Dieppe, Amiens, Lille, Bruges, Gand, Bruxelles, Anvers, Amsterdam, Liège, Banneux, Beauraing, Reims, Paris/Montréal.
- LA SCANDINAVIE PITTORESQUE (14 jours) — Départ: 11 juillet 1992 - Directeur: un père ablat — Prix: 3680,00\$ - Itinéraire: Danemark (Copenhague), Suède (Jönköping, Stockholm, Karlstad), Norvège (Oslo, Fagernes, Région des Fjords, Bergen, etc.)
- LA TERRE SAINTE, PAYS DE JÉSUS ET DE MARIE (13 jours) — Départ: 1er sept. 1992 - Dans les pas du Bx Père Frédéric — Dir.: Claude Mayer, o.m.i. — Prix: 2475,00\$ - Itinéraire: Montréal/Tel-Aviv, Jérusalem, Bethléem, Béthanie, Mer Morte, Qumran, Massada, Jéricho, Nazareth, Mont Tabor, Capharnaüm, etc., Mont Carmel, Natanya, Jaffa, Emmaüs, Rehovot, Tel-Aviv/Montréal.
- LA FRANCE MARIALE (20 jours) — Départ: 8 septembre 1992 - Directeur: Émilien Nadeau, o.m.i. — Prix: 2875,00\$ - Itinéraire: Montréal/Paris, Lisieux, Tours, Brive, Roc Amadour, Lourdes, Carcassonne, Narbonne, Marseille, Aix-en-Provence, Notre-Dame-du-Laus, La Salette, Lyon, Ars, Paray-le-Monial, Nevers, Chartres, Paris/Montréal.
- LA GRÈCE, SOURCE DE NOTRE CIVILISATION (15 jours) — Départ: 13 sept. 1992 - Directeur: Marc Bilodeau, o.m.i. — Prix: 2725,00\$ - Itinéraire: Montréal/Athènes, Daphni, Corinthe, Nauplie, Épidaur, Mycènes, Sparte, Mystra, Olympie, Patras, Delphes, Ossiou Loukas, Les météores, Athènes, Croisière d'une journée, Athènes/Montréal.
- LA TURQUIE SUR LES PAS DE S. PAUL (18 jours) — Départ: 26 septembre 1992 - Directeur: Pierre Racette, o.m.i. — Prix: 2775,00\$ - Itinéraire: Montréal/Istanbul, Canakkale, Troie, Pergame, Izmir, Éphèse, Kusadasi, Priène, Millet, Didyme, Pamukkale, Antalya, Myra, Pergé, Aspendos, Alanya, Tarse, La Cappadoce et ses maisons troglodytes, Ankara/Montréal.

DEMANDEZ NOS DÉPLIANTS DÉTAILLÉS

PÉLERINAGES A L'ÉTRANGER DU CAP INC.

615, rue Notre-Dame, Cap-de-la-Madeleine (Québec) G8T 4H3 — Tél.: (819) 376-1954

(Permis du Québec)

## DONNEZ-LUI UN ENFANT!

### ZOÉ À LA GARDERIE

Isabelle Richard et Bruno Rouyere

24 pages — illustré 9,95\$

En vente dans toutes les librairies.

LOGIQUES

C.P. 10, succ. «D», Montréal (Québec) Tél.: (514) 933-2225 FAX: (514) 933-2182



# Alliance Québec ne veut pas voir la société distincte reconnue dans la Charte des droits

Chantal Hébert  
de notre bureau d'Ottawa

POUR MINIMISER les risques aux droits linguistiques des Anglo-Québécois, Alliance Québec demande que toute reconnaissance du caractère distinct du Québec ne soit pas inscrite directement dans la Charte des droits de la Constitution.

Le principal porte-parole de la communauté anglo-québécoise est venu à Ottawa expliquer hier à la commission Beaudoin-Dobbie qu'il inscrite, comme Ottawa le propose, une clause de société distincte pour le

Québec dans la Charte constituait une invitation à limiter les droits de la minorité anglophone du Québec. « Ce serait comme une sorte de néon, invitant la Cour suprême à éclairer sous ce jour la Charte des droits », a soutenu le président d'Alliance Québec Robert Keaton au terme du témoignage du groupe.

Selon M. Keaton, inscrire le caractère distinct du Québec dans une éventuelle liste des caractéristiques du Canada suffirait à assurer aux Québécois la reconnaissance qu'ils recherchent tout en permettant aux tribunaux d'équilibrer cette clause

avec la dualité linguistique du Canada.

Alliance Québec veut également que soit précisée la définition de société distincte, pour indiquer, entre autres, que le français est la langue parlée par la majorité des résidents du Québec, plutôt que de stipuler simplement que le Québec est différent de par sa langue.

Sur le coup, ces nuances apportées par la minorité anglophone du Québec au concept de société distincte proposé par Ottawa a semblé échapper aux députés et sénateurs qui se sont relayés pour féliciter Alliance

Québec de son appui à la notion de la distinction du Québec.

La confusion du comité s'explique d'autant mieux que l'avocat d'Alliance Québec a également témoigné que l'enchaînement d'une clause de société distincte dans la Charte des droits, que voudrait éviter son groupe, ne lui semblait pas susceptible, à prime abord, d'avoir d'importantes conséquences juridiques.

Alliance Québec a également profité de sa présentation pour revenir à la charge et réclamer l'élimination de la clause « nonobstant » de la Constitution.

## SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

### ◆ Québec

de politique *Partenaires pour un Québec compétent et compétitif*, rendu public hier par le ministre André Bourbeau, concernant le partage des pouvoirs entre Québec et Ottawa dans ce domaine. Le document fera l'objet de consultations publiques en février prochain.

Fort de l'appui unanime des patrons et des syndicats, le ministre réaffirme comme « une très grande priorité » pour le gouvernement du Québec, dans ses discussions administratives ou constitutionnelles avec le gouvernement fédéral, le rapatriement de l'ensemble des budgets fédéraux dans ce secteur. Il réclame non seulement l'exclusivité en matière de formation professionnelle, ce qu'Ottawa est déjà disposé à céder dans ses propositions du 24 septembre, mais aussi « au regard des autres composantes du développement de la main-d'œuvre », qui couvre les programmes de placement et de soutien à la création d'emplois.

Le ministre réitère « l'urgence de regrouper en une seule administration l'ensemble des services de main-d'œuvre afin de mettre fin à la confusion qui règne actuellement. Si « l'unification n'est pas en soi un gage d'efficacité », dit le ministre, elle est « une prémisses essentielle » et l'un des « leviers » dont a besoin le Québec pour assurer « sa prospérité économique ».

« La réalité des marchés du travail au Québec, qui diffère notablement des autres marchés de l'emploi au Canada, milite aussi en faveur du rapatriement chez nous des programmes et services de développement de la main-d'œuvre, soutient le document. Il en va aussi de notre capacité de tenir compte des caractéristiques variables du marché du travail dans les régions du Québec. »

Un regroupement de tous les programmes, estime M. Bourbeau, permettrait en outre de réduire les frais d'administration, qui s'élevaient à 720 millions \$ par an au Québec seulement, soit 10,7 % des 6,7 milliards \$ dépensés par les deux paliers de gouvernement chaque année ici pour l'ensemble des mesures de main-d'œuvre, y compris l'assurance-chômage.

Dans les pays industrialisés, ces frais représentent en moyenne 6,8 % des budgets consacrés à la main-d'œuvre. Si le Québec s'en tenait à cette moyenne, il pourrait épargner, ou réinvestir, quelque 257 millions \$ par an dans des services directs à la population, estime le ministre.

Le gouvernement du Québec considère d'autre part qu'il reste « avantageux pour le Québec de participer au régime canadien d'assurance-chômage. Le régime actuel comporte, pour l'instant du moins, un effet de péréquation favorable qui disparaîtrait si le Québec décidait de créer son propre régime », soutient le document. Le ministre Bourbeau affirme qu'au cours des 10 dernières années, le Québec a reçu en moyenne 1 milliard \$ de plus par an que ce qu'il a payé en cotisations au régime canadien.

Pour cette raison, il ne réclame pas la responsabilité constitutionnelle de l'assurance-chômage sur son territoire et souhaite que les employeurs et les employés québécois continuent de participer au régime canadien.

Québec juge toutefois essentiel, par souci d'efficacité, que les deux ordres de gouvernement concluent

en plus une entente administrative en vertu de laquelle le Québec gèrera le régime d'assurance-chômage sur son propre territoire, au nom du gouvernement fédéral. Autrement, « le gouvernement fédéral devra maintenir au Québec une structure administrative relativement lourde pour rendre accessibles à la population québécoise les prestations d'assurance-chômage et les services connexes. On maintiendrait somme toute, deux réseaux de main-d'œuvre, avec tous les désavantages que ce doublement comporte », dit le document.

Concrètement, cette entente aurait pour effet de faire administrer par la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (à être créée) ce régime canadien. Les personnes admissibles à l'assurance-chômage iraient faire leur demande et retirer leur chèque au bureau local de la Société, au même endroit où elles recevraient les services de placement, de counseling, de soutien à la formation et d'aide à l'emploi. L'organisme québécois deviendrait en somme un guichet unique, bien que les chèques continueraient de porter la feuille d'érable canadienne. Cela aurait pour avantage, soutient le document, « d'éliminer la confusion, la lourdeur et l'inefficacité inhérentes à la présence de deux réseaux parallèles ».

### ◆ Convention

coutumière, et l'autre, la détention des mineurs en présence d'adultes.

Renseignements pris à Ottawa, le Canada ne se considère pas lié par l'obligation de détenir des enfants séparément des adultes et se réserve le droit de contrevenir à cette exigence « lorsque ce n'est pas approprié ou que ce n'est pas faisable ». Une réserve qui est déjà fortement critiquée, notamment par l'organisme *Défense des enfants internationale*, qui juge que le Canada ouvre grande la porte à l'arbitraire et à la transgression de ce principe.

« La ratification de cette convention constitue un progrès notable car les jeunes ont enfin un instrument de premier ordre pour faire valoir leurs droits. Mais avec cette réserve, le Canada ouvre une porte très grande à la tolérance envers certaines provinces de l'Ouest qui ne se sont pas équipées d'un réseau de détention distinct pour les mineurs », a déploré hier M. Jacques Tremblay, secrétaire général de *Défense des enfants internationale*.

Selon des sources gouvernementales, la réticence de plusieurs provinces à se conformer à la lettre de la convention serait clairement la source de la réserve émise par le Canada à cet effet. « Je n'ai pas de statistiques pour savoir de quelle façon la détention séparée est appliquée, mais il est clair que cette partie posait des problèmes à certaines provinces », a indiqué ces mêmes sources.

Au Québec, la Loi de la protection de la jeunesse stipule clairement que les mineurs doivent être détenus dans des lieux distincts des adultes.

Au ministère de la Justice, l'explication officielle invoquée pour cette réserve est l'intention du gouvernement de maintenir la marge de manoeuvre nécessaire pour détenir avec des adultes les délinquants dont la présence est jugée trop préjudiciable aux intérêts des autres enfants. « Le principe de l'intérêt individuel de l'enfant appliqué de façon trop absolue ne tient pas toujours compte de l'intérêt ou de la sécurité des autres enfants », a soutenu hier Mme Mary Ann Kervan, conseillère à la division de la jeunesse et de la famille du ministère de la Justice.

Mais pour Me Jacques Tremblay, cet argument ne pèse pas lourd et sert plutôt à fermer les yeux sur les lacunes des systèmes de certaines provinces où jeunes et adultes par-

tagent les mêmes lieux de détention, par laxisme ou pour des raisons économiques. « C'est dramatique de dire qu'on veut placer des enfants, soi-disant pour protéger d'autres jeunes. Si les institutions pour jeunes ne sont pas en mesure de protéger leurs propres enfants, comment les institutions pour adultes vont-elles être en mesure de protéger le mineur qui s'y retrouve incarcéré? », soulève-t-il.

La deuxième réserve du Canada a trait quant à elle à l'obligation faite aux pays parties à la Convention de bannir l'adoption coutumière, pour ne reconnaître que l'adoption autorisée par des « autorités compétentes ». Dans ce cas, le Canada se réserve le droit d'appliquer la convention seulement si cela ne met pas un terme « à certaines formes traditionnelles d'adoption en usage chez les autochtones ». Cela pourrait vouloir dire, explique-t-on à Ottawa, que le conseil de bande pourrait être reconnu comme l'autorité compétente pour juger de l'adoption d'un enfant.

En outre, la ratification du Canada est jumelée à une déclaration d'interprétation, exigée par les groupes autochtones nationaux, qui stipule que la convention sera interprétée de manière à privilégier les droits sociaux et culturels des enfants autochtones.

À Ottawa, on tenait hier à minimiser les délais encourus par le Canada pour ratifier cette convention, invoquant les longues négociations avec chacune des provinces. D'autres pays confédérés, comme la Suisse, l'Allemagne et des États tels les États-Unis, le Luxembourg ou le Japon, a-t-on invoqué, n'ont toujours pas ratifié, et dans certains cas, n'ont même pas signé cette convention internationale.

### ◆ Mulroney

mier ministre Brian Mulroney au Québec.

De façon prévisible, une des réactions les plus amères a été celle de Brian Mulroney que le politologue québécois a accusé de se livrer à du « terrorisme économique » en multipliant les avertissements quant aux misères qui attendraient un Québec souverain. « Léon Dion, n'est-ce pas l'homme qui a invité le Québec à négocier le couteau sur la gorge du Canada », ironise Brian Mulroney. C'est de la foutaise. »

Moins à pic, plusieurs ministres conservateurs se sont également inscrits en faux contre les déclarations du professeur Dion. « J'ai beaucoup de respect pour M. Dion, mais je ne suis pas d'accord quand il dit que c'est Meech moins plutôt que Meech plus », affirme ainsi le ministre fédéral Blais. Selon lui, ce n'est pas de fédéralistes fatigués dont son gouvernement a besoin ces temps-ci. « On a besoin de fédéralistes qui y croient encore », lance en effet le ministre.

De son côté, le ministre aux Affaires constitutionnelles Joe Clark s'est dit surpris par la sortie du professeur Dion mais sans vouloir y attacher trop d'importance. « C'est une perspective importante, mais M. Dion ne parle pas pour tout le Québec », tranche Joe Clark.

Mais selon le lieutenant québécois Benoît Bouchard, le message du premier ministre au Québec est de toute façon appelé à prendre un ton plus conciliant. Parce que, explique ce ministre, le premier ministre serait arrivé au bout des mises au point qu'il jugeait essentielles de faire.

Même s'ils ne le disaient pas trop fort, il se trouvait également plusieurs conservateurs pour se réjouir de la vigueur du message de Léon Dion, susceptible, confiaient-ils, de « réveiller » leurs collègues. Derrière les portes closes du caucus conservateur, entretemps, l'intervention du politologue québécois a également défrayé les conversations.

Selon plusieurs députés présents, Brian Mulroney y a vigoureusement défendu sa ligne de conduite au Québec, avançant, résumant-ils, qu'il fallait bien que quelqu'un dise la vérité aux Québécois.

Et plusieurs, raconte-t-on, affirmaient qu'il fallait désormais classer Léon Dion parmi les rangs des indépendantistes plutôt que chez les fédéralistes « fatigués » dont il se réclame.

### ◆ Aristide

entendu sur le futur premier ministre d'Haïti, un nouveau gouvernement sera formé et les choses pourraient dès lors se précipiter, a prédit le père Aristide : le départ (ou l'emprisonnement) du général Cédras, auteur du coup d'État, l'amnistie générale décrétée pour l'armée, la mise en force de la séparation entre la police et l'armée. Surtout, avec Aristide, on célébrerait en Haïti le retour de l'État de droit, chèrement acquis par le peuple mais très brièvement exercé.

Son combat pour la légitimité et la démocratie, le président en exil est sûr de le gagner, parce qu'il ne le mène pas seul. Avec moi, dit-il,

« c'est une communauté internationale, ce sont des chefs d'État et de gouvernement, c'est l'OEAE, et tous ensemble nous défendons cette cause, celle de la démocratie ». Un échec du processus en cours serait tout bonnement impensable dans son esprit. C'est l'avenir et la crédibilité de l'OEAE qui se joue présentement, a-t-il soutenu. « C'est l'honneur de tous ces gens qui est en jeu. »

Premier président démocratiquement élu en Haïti, M. Aristide a rencontré le premier ministre Bourassa, en tête-à-tête, en après-midi. Sans vouloir donner de précisions après sa rencontre, il a dit avoir reçu la promesse du chef du gouvernement québécois qu'il lui fournirait un appui « substantiel », allant « dans le même sens » que celui offert par le premier ministre Mulroney. Ce dernier s'est engagé cette semaine à accorder une aide financière « considérable » à Haïti, dès le retour du président élu à la tête du pays.

Le Québec, qui refuse toujours de prendre position dans une question de politique étrangère, un domaine exclusivement réservé à Ottawa, avait fait exception dans le cas d'Haïti et s'était permis de dénoncer le coup d'État. Sa position consistait à réclamer le retour de l'État de droit. Depuis, le Québec s'abstient de participer à tout projet de coopération économique avec Port-au-Prince. Au moment du putsch, le Québec était à organiser une mission économique en Haïti, qui a dû être reportée. Hydro-Québec International, de son côté, a suspendu un projet d'électrification.

Hier, en Chambre, le premier ministre Bourassa a profité de la présence de M. Aristide pour « réitérer l'appui du Québec à son combat pour rétablir l'État de droit dans son pays et la souveraineté du peuple haïtien ».

Le président d'Haïti avait un horaire chargé pour sa dernière journée en terre canadienne. Après son court séjour à Montréal et Ottawa, il a mis le pied à l'aéroport tôt dans la matinée, avant de se rendre rencontrer des membres de la communauté haïtienne réunis au Château Frontenac.

Puis, le père Aristide a rendu une visite de courtoisie au maire de Québec, M. Jean-Paul L'Allier, à l'hôtel de ville, et s'est dirigé ensuite au Parlement où il a dîné en compagnie, notamment, de la ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, Mme Monique Gagnon-Tremblay. Puis, il a été présenté aux membres de l'Assemblée nationale par son président, M. Jean-Pierre St-Onge.

### ◆ Formation

doit aussi devenir encore plus accessible aux adultes, même s'ils n'ont pas à leur acquis le cours de mathématique de secondaire IV ou d'autres exigences académiques du genre », a-t-il ironisé.

Le document intitulé *Partenaires pour un Québec compétent et compétitif* prévoit le rapatriement au Québec de tous les programmes et les budgets fédéraux dans ce secteur (voir un autre article). Il assoit l'effort du gouvernement sur le partenariat entre l'État, les patrons et les syndicats. Il mise sur le développement d'une culture de formation continue dans les milieux de travail et sur une meilleure contribution des réseaux d'enseignement à la recherche active de l'équilibre du marché du travail. Il annonce une simplification des programmes de gestion et de formation de main-d'œuvre au Québec.

L'énoncé de politique et le projet de loi ont été reçus avec enthousiasme par les milieux syndicaux et une certaine froideur par le Conseil du patronat du Québec. Si on se félicite de part et d'autre du dépôt de tels documents, que l'on attend en vain depuis 20 ans, le CPQ affirme qu'ils comportent « certains irritants » qu'il souhaite voir disparaître. Il dénonce par ailleurs vertement « la tutelle a priori » que représente la nouvelle Société que veut créer le ministre qu'il voit comme « une super-structure bureaucratique, sans autonomie réelle, à la solde du pouvoir politique ». La FTQ réclame pour sa part plus modestement que l'on confie à cette société « tous les pouvoirs nécessaires ». Cette société « n'a pas suffisamment de nerf », estime-t-on.

« Le Québec sera prospère dans la mesure où il sera compétent, a déclaré le ministre en conférence de presse. Le développement de la main-d'œuvre représente la condition essentielle de notre prospérité ». La main-d'œuvre est « l'ultime ressource » dont dispose le Québec pour faire face à la compétition sur les marchés mondiaux. Le ministre souhaite contrer un « sous-investissement » des entreprises dans le développement de la main-d'œuvre et la formation professionnelle. Parmi tout un paquet de chiffres, il lance que 45 % des PME au Québec ne dépensent pas un sou pour la formation de leur personnel. Il signale cette aberration qu'avec

# William Kennedy Smith acquitté après 80 minutes de délibérations

WEST PALM BEACH (Reuter) — Accusé de viol, William Kennedy Smith, neveu du sénateur Edward Kennedy, a été acquitté hier à l'issue d'une heure vingt minutes de délibérations d'un jury de quatre femmes et deux hommes.

Une femme de 30 ans, dont l'identité a été tenue secrète, l'accusait de l'avoir violé le 30 mars dernier dans la propriété des Kennedy à West Palm Beach, en Floride.

À l'annonce du verdict, l'accusé a eu un large sourire avant d'éclater en sanglots. Il s'est levé pour se jeter dans les bras de son avocat, Roy Black, avant que le juge Mary Lupo lui demande de regagner sa place.

« Je suis vraiment, vraiment heureux », a déclaré à sa sortie William Kennedy, qui a remercié tous ceux qui l'ont soutenu, à commencer par sa mère, Jean, soeur du président John Kennedy assassiné en 1963.

Dans son témoignage, il a soutenu que la jeune femme n'avait pas été violée mais qu'elle était tout à fait consentante et s'était simplement enfuie lorsqu'il l'avait appelée, pendant l'amour, par un autre prénom.

La plaignante accusait pour sa part William Kennedy Smith de l'avoir forcée après l'avoir plaquée au

sol sur la pelouse de la villa. Dans son réquisitoire, le procureur Moira Lasch avait estimé hier que l'acte en question n'était « pas un acte sexuel mais un acte de violence ». M. Kennedy ne sait pas ce que veut dire « non », avait-elle affirmé. Elle a quitté le tribunal sans un mot.

Les jurés de West Palm Beach ont entendu 45 témoins pendant les 10 jours du procès.

La plaignante, dans ses dépositions, qui ont duré une dizaine d'heures, avait tenté de convaincre le jury que William Kennedy l'avait violée en la brutalisant.

Elle l'avait rencontré dans une boîte de nuit, « Au Bar », et avait accepté de l'accompagner chez lui. Dans sa plaidoirie, l'avocat Roy Black a cherché à démontrer point par point la déposition de la plaignante, soulignant que rien de concret ne venait appuyer ses dires.

« Il aurait fallu trois ou quatre bras à William Kennedy Smith pour faire tout ce dont on l'accuse », a-t-il dit.

De plus, le prétendu viol s'étant déroulé sous les fenêtres de la résidence où se trouvaient de nombreuses personnes, il s'est étonné que personne n'ait rien entendu.

des taux de chômage alarmants, 47 % des entreprises québécoises avaient du mal en 1989 à recruter du personnel compétent. Selon une étude externe, ces pénuries de main-d'œuvre ralentiraient les activités de production de 14 %.

Le défi est de taille, d'autant plus lorsqu'on sait que 36 % des élèves du secondaire ne terminent pas leurs études. Que 23 à 28 % des Québécois sont analphabètes, que 40 % des assistés sociaux aptes au travail ont moins de neuf ans de scolarité, alors que la moitié des emplois créés au cours de la prochaine décennie exigent au moins douze années de formation, 16 années dans 30 % des cas.

Le gouvernement souhaite dans un premier temps encourager, par la voie incitative des crédits d'impôts remboursables, la formation professionnelle dans les entreprises. Ce crédit existe déjà. Le ministre Bourbeau se dit incapable, parce qu'il est en vigueur depuis moins d'un an, d'en évaluer l'efficacité. Mais il suggère de le rendre plus facilement accessible, surtout pour les PME.

Il annonce également la création, dans les prochains mois, d'un programme d'aide à la formation des individus. « Il s'agira, dit le ministre, d'une importante mesure de remplacement du revenu pendant un congé d'études. Nous recherchons des moyens de garantir l'emploi au retour de ce congé », a-t-il ajouté. Cet aspect de la réforme est l'un de ceux qui soulèvent des réserves au Conseil du patronat.

Mais essentiellement, le ministre propose de réorganiser totalement la formation professionnelle et les services qui lui sont connexes (placement, aide à l'emploi etc.) autour d'une nouvelle Société québécoise de développement de la main-d'œuvre. Dirigée de façon paritaire par l'État, les syndicats et les patrons, cette société proposera et gèrera des programmes adaptés aux réalités économiques propres au Québec.

Les activités de cette société se déploieront ensuite de deux façons. D'une part dans des comités sectoriels pour chaque secteur industriel du Québec, regroupant employeurs, salariés, responsables de développement industriel et d'institutions d'enseignement. La tâche de ces comités consistera à éclairer la Société sur les restructurations industrielles à venir et qui influenceront les nouveaux besoins en main-d'œuvre et en formation.

D'autre part, l'activité de la Société se distribuera dans des sociétés régionales de développement de la main-d'œuvre qui verront à rendre accessibles aux individus et aux entreprises les programmes dont la Société est responsable. Des conseils régionaux seront chargés de déterminer les orientations et les priorités des sociétés régionales et auront notamment pour fonctions de définir la problématique du marché du travail et de l'emploi dans chaque région, d'adapter les programmes de la Société aux réalités des régions et de mettre en oeuvre des initiatives régionales. La création de ces sociétés régionales fera disparaître les 11 Commissions de formation professionnelle autonomes qui existent au Québec.

Les programmes administrés par la Société seront regroupés en quatre grands volets destinés respectivement aux entreprises, aux individus, aux personnes licenciées et aux organismes du milieu engagés dans le développement de l'emploi. Le gouvernement entend également mettre à jour la législation sur les licenciements collectifs afin d'accroître la responsabilité de l'employeur dans le financement du comité de reclassement de la main-d'œuvre touchée. Les programmes seront rendus plus largement accessibles aux bénéficiaires d'aide sociale.

Le ministre compte faire adopter son projet de loi créant une nouvelle Société au printemps et mettre en oeuvre sa réforme à l'automne suivant. Le gouvernement n'entend pas attendre le dénouement des négociations constitutionnelles avec Ottawa avant d'entreprendre les redressements. Il procédera à la simplification et au regroupement de ses propres programmes et mettra en place les structures de partenariat qu'il souhaite voir naître entre lui-même, les patrons et les syndicats dans la nouvelle Société québécoise de développement de la main-d'œuvre.

Les ressources actuellement dévolues à ce domaine au ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, de même que le personnel des 11 CFP, seront transférés à la nouvelle Société. À mesure que des responsabilités et des budgets seront rapatriés du gouvernement fédéral, ils seront confiés à la Société. Les employés fédéraux responsables de ces programmes actuellement au Québec pourront être transférés à leur tour à la nouvelle organisation, après la négociation d'une entente avec Ottawa à cet égard.

Le ministre estime que, outre les sommes transférées d'Ottawa, la mise en oeuvre de la politique ne coûtera pas un sou de plus aux Québécois. « Il y a suffisamment d'argent dépensé au Québec en main-d'œuvre, dit-il. Ce qu'il faut, c'est créer de l'ordre ».

### ◆ Communauté

à la ratification du document s'organisant hier au Soviet suprême (Parlement) de Russie, et un parlementaire russe interviewé à la radio *Maiak (Le phare)* estimait que l'accord de Minsk « propose une illusion de solution des problèmes actuels ».

En fin de journée hier, le président soviétique n'avait toujours pas fait connaître le résultat de ses entretiens de mardi avec les dirigeants militaires, ni de sa rencontre d'hier avec le président russe.

M. Eltsine a eu lui aussi à son tour dans la matinée des entretiens avec le ministre de la Défense, le maréchal Evgueni Chapochnikov, et plusieurs autres hauts responsables militaires.

Au cours d'une brève rencontre avec la presse, hier, au siège du Parlement russe, M. Eltsine a indiqué que son entretien avec M. Gorbatchev s'était « bien passé ». Très avare de détails, il s'est contenté de souligner en substance que M. Gorbatchev allait trop loin lorsqu'il évoquait un risque de guerre civile.

M. Eltsine n'a pas répondu à un journaliste qui lui demandait s'il avait effectivement proposé à M. Gorbatchev de démissionner, comme en faisaient état des rumeurs non confirmées à Moscou dans l'après-midi.

La rencontre de M. Eltsine avec la hiérarchie militaire soviétique, hier matin, a été marquée par une atmosphère « chaleureuse et constructive », d'après les comptes-rendus des médias soviétiques.

Selon le général Valéry Manilov, responsable du service de presse du ministère de la Défense, cité par l'agence TASS, M. Eltsine a clairement indiqué que la Russie était prête à « apporter une contribution adéquate au financement du programme de défense ».

« L'opinion publique peut être assurée qu'il n'a pas été question d'une quelconque division des forces armées », a poursuivi le général Manilov.

Le responsable a par ailleurs assuré que, malgré « certaines nuances », les positions de M. Eltsine et Gorbatchev à l'égard de l'armée « coïncidaient sur les questions essentielles », poursuit TASS.

Ces questions essentielles sont « l'unité des forces armées, leur stabilité et leur neutralité politique, garanties importantes de la sécurité de tous les États membres de l'Union soviétique », a précisé le général, selon TASS.

Le responsable a souligné que le commandement des forces armées « notamment des forces stratégiques, était et demeure unifié ».

Le président russe a essentiellement évoqué avec les militaires les besoins de l'armée et les moyens de défendre socialement les militaires, afin que « dans ce moment difficile la stabilité au sein des forces armées exerce une influence sur la situation dans les autres couches de la société », rapporte de son côté Interfax.

Selon l'agence non officielle, M. Eltsine a souligné devant la hiérarchie militaire que l'accord de Minsk était le « seul moyen pour mener le pays hors de l'impasse ». « Ses propositions ont été soutenues par le maréchal Chapochnikov », assure l'agence.

## CARTES D'AFFAIRES



Fondée en 1892

55 St Jacques  
Montréal, Québec  
Canada, H2Y 3K2  
Télex 05 269556  
Fax (514) 945 7874  
Tel (514) 987-6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

**SWABEY**  
**OGILVY RENAULT**  
AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE

Une Société dont SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER et le cabinet juridique OGILVY RENAULT sont les associés

1001, boul. de Maisonneuve ouest  
Montréal, Canada H3A 3C8  
(514) 845-7126, Télex: 05-24355  
Facsimilé (514) 288-8389

MONTRÉAL OTTAWA

## PHOTOCOPIES URGENTES?

En noir? En couleurs? De qualité? À bas prix? Vite faites?

Toutes grandeurs? Alors, adressez-vous à:

**SCRIBEC 385-9400, 45, RUE JARRY EST**  
8h30 à 20h, Samedi 10h30 à 16h

## 4200 travailleurs ontariens de GM pourraient perdre leur emploi

Suzanne Dansereau  
de la Presse canadienne

TORONTO — Près de 4200 travailleurs risquent de perdre leur emploi en 1995 à l'usine no 2 de General Motors à Oshawa, en Ontario, dans le cadre d'un plan de rationalisation préparé par le siège social aux États-Unis.

Selon ce plan, annoncé hier à Detroit mais dont les détails n'ont pas encore été dévoilés, le contrat d'assemblage des Buick Regal, présentement octroyé à Oshawa, serait confié à une usine américaine en 1995.

Oshawa produit aussi la Chevrolet Lumina, mais ce contrat se termine en 1994. Sans le contrat de la Buick Regal, l'usine de Oshawa se verrait forcée de mettre à pied 3900 syndiqués et 200 cadres.

Ces informations ont été confirmées hier par le représentant syndical du local 222 des Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA) à Oshawa, M. Tom Hoar.

Mais, à la direction de GM Canada, le porte-parole Tacey Wakefield a déclaré qu'il ne s'agissait que de « rumeurs » et que la décision au sujet du lieu de production de la Regal, n'avait pas encore été prise.

Mme Wakefield n'a toutefois par voulu dire que les travailleurs de GM à Oshawa avaient un avenir assuré après 1995.

Un autre porte-parole de GM, M. Marc Osborne, a expliqué que le scénario de fermeture évoqué par le syndicat n'était qu'une stratégie visant à discréditer les patrons de GM qui, cette semaine, ont demandé aux employés d'améliorer leur compétitivité et de montrer plus de flexibilité dans les relations de travail.

Hier au siège social de GM à Detroit, le président de l'entreprise, M. Robert C. Stempel, a annoncé un vaste plan destiné à améliorer la rentabilité de l'entreprise. Ce plan impliquera des changements dans les opérations des usines nord-américaines de GM, a-t-il indiqué.

Les détails du plan de rationalisation seront communiqués aux employés le 18 décembre prochain, a-t-il ajouté.

Selon le réseau américain de télévision ABC, GM se préparerait à annoncer 50 000 mises à pied à travers l'Amérique du Nord, dans le cadre de ce plan.

Les installations de GM à Oshawa sont les plus importantes au Canada. Elles comprennent quatre usines, dont deux ateliers d'assemblage de voitures, un atelier d'assemblage de camions et un autre de fabrication de pièces. Quelque 14 000 personnes y travaillent.

Alors qu'une des usines d'Oshawa serait sacrifiée, il semblerait que l'usine de GM à Boisbriand, au Québec, sera épargnée, disait hier le représentant du local 1163 des TCA, M. Henri Galarneau.

GM a investi quelques centaines de millions de dollars récemment pour transformer l'usine de Boisbriand afin qu'elle puisse produire la Pontiac Firebird-Camaro, a rappelé M. Galarneau.

La production doit commencer au début de 1992, a-t-il précisé. L'usine de Boisbriand emploie 2400 personnes.

## La construction résidentielle sera en panne en 1992

### Au moins six facteurs auront des effets négatifs sur l'industrie de la construction

Serge Truffaut

L'EXTRÊME faiblesse de la reprise économique aura un effet de boucher sur les mises en chantier effectuées au Québec qui, après avoir atteint les 43 000 unités cette année, en hausse de 10 %, vont chuter de 13 % pour totaliser 37 000 unités seulement en décembre 1992.

Coodonnateur de l'analyse économique et de marché de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), M. Anh Trinh a livré cette sombre prédiction en cal-

culant les effets négatifs qu'auront sur l'industrie de la construction pas moins de six facteurs.

Lors du colloque annuel de cet organisme gouvernemental, M. Trinh a souligné en effet que « la faible création d'emplois, l'apport migratoire plus modeste, les taux d'occupation élevés, la fin du programme *Mon taux, mon toit*, l'introduction de la TPS sur les maisons neuves et la prudence de la part des investisseurs constituent les plus importants facteurs freinant l'expansion de la construction des logements en 1992 ».

Selon les chiffres compilés par cet

expert, au creux de la récession dont on sort avec beaucoup de peine et énormément de misère, on a perdu quelque 90 000 emplois.

Une saignée d'une telle ampleur qu'il faudra plus d'une année pour qu'on répare les pots cassés. D'autant que « les emplois créés au cours de la présente reprise sont surtout des emplois de nature occasionnelle. Au troisième trimestre de cette année, il s'est créé 50 000 emplois à temps partiel contre une perte de 122 000 emplois à temps plein ».

Invité à communiquer ses vues lors de ce colloque, M. Gilles Soucy, directeur et économiste en chef au sein du Mouvement Desjardins, a mentionné que du côté des entreprises, « la récession fut tout aussi sévère que celle de 1981-82. Elles traversent une période des plus difficiles au plan des profits. Le climat déflationniste actuel (recul des prix industriels), le dollar élevé et la lenteur de la reprise ne font qu'aviver la concurrence; elles ne peuvent donc pas améliorer leur rentabilité par des augmentations de prix ».

De l'existence de ce hiatus finan-

cier entre la reprise économique et la progression des profits des entreprises découlera une faible amélioration de la situation de l'emploi.

D'après M. Trinh, « en fait, même si la tendance générale du marché du travail semble avoir traversé le pire moment, les pertes d'emplois à temps plein ne semblent pas avoir encore atteint le creux de la vague. Cette situation n'est sûrement pas très favorable à l'achat de maisons ».

Contrairement aux tendances observées au cours des dernières années, la migration interprovinciale, facteur déterminant pour la santé de cette industrie, va afficher l'an prochain une piètre performance. Après analyse des données compilées par Statistique Canada, l'économiste de la SCHL a indiqué qu'on enregistrera un gain net de 11 000 personnes contre 24 000 cette année. En fait, les flux migratoires seront positifs grâce à l'immigration internationale qui demeurera à un niveau élevé de 40 000 personnes.

Du côté des stocks, les constructeurs faisaient état de quelque 7000 unités invendues à la fin du troisième

trimestre. Extrêmement élevée, cette masse de maisons invendues se résorbera avec d'autant plus de lenteur qu'avec la mise au rancart du programme *Mon taux, mon toit*, le stock de logements neufs innocents risque de s'accroître au printemps prochain ».

Dans le sous-secteur dit de la rénovation de logements, l'économiste du Mouvement Desjardins estime « qu'en raison du prix élevé des maisons neuves, de l'équité acquise par les propriétaires sur leur logement au fil des ans, des taux d'intérêt fortement en baisse et des divers programmes existants pour ce qui est de la rénovation, l'investissement dans ce secteur sera fortement en hausse en 1992 ».

En raison de la diminution des mises en chantier depuis trois ans, la valeur des investissements consacrés à la rénovation a dépassé celle de la construction neuve.

Ainsi, en 1991, M. Soucy a calculé que les dépenses en rénovation atteindront 6,1 milliards \$ contre 3,8 milliards \$ dans le secteur de la maison neuve.

## Le meilleur moment pour investir dans l'ex-URSS

Claude Turcotte

CONTRAIREMENT à ce qu'on pourrait croire, l'évolution extrêmement rapide, spectaculaire et profonde qui secoue l'Union soviétique depuis l'été dernier ne doit pas en aucune façon convaincre les entreprises de l'Ouest de ne pas aller s'y installer. Bien au contraire, il faut s'y rendre maintenant, soutient Eugène Tenenbaum, directeur du bureau moscovite de Poissant Thibault-Peat Marwick Thorne, cabinet de gestion bien connu au Québec et dont le réseau s'étend dans 123 pays.

M. Tenenbaum recevait la presse hier midi dans les bureaux montréalais de son employeur. En y arrivant, on distribuait un communiqué dont la première phrase se lit comme suit : « Maintenant que les Soviétiques ont secoué le joug du Parti communiste qui pesait sur leur économie, c'est l'occasion rêvée pour les dirigeants des sociétés du monde occidental de se lancer en affaires en URSS ».

Voilà qui étonne, puisque plusieurs républiques de ce pays ont déjà déclaré leur indépendance, que le gouvernement central dont le président lui-même gardé sous garde pendant quelques jours est à toutes fins utiles sans pouvoirs et qu'il y a des signes de rébellion et de guerre civile à plusieurs endroits dans le territoire de l'URSS. On peut ajouter qu'on ne sait plus trop bien dans quel camp l'armée de range, pas plus qu'on ne peut prévoir l'avenir du Commonwealth formé récemment par trois des plus importantes républiques. Enfin, pour compiquer davantage la situation, toutes sortes de réformes sont en cours, sur les prix, la monnaie, l'agriculture, la privatisation des sociétés d'Etat, etc.

M. Tenenbaum ne nie rien de ce contexte socio-politico-économique explosif. « Il y a et il y aura des occasions d'affaires, si ça ne tourne pas à la guerre civile », ajoute-t-il.

Né à Kiev et venu au Canada à l'âge de dix ans, ce comptable agréé parle couramment le russe et il dirige le bureau de Moscou depuis plus d'un an.

Faisant allusion au coup qui a vu Mikhaïl Gorbatchev balotté dans sa datcha de la mer Baltique pendant que Boris Yeltsine faisait le brave sur les barricades dans les

rués de Moscou, M. Tenenbaum donne l'éclairage suivant : « On sait où ça s'en va. Les gens sur les barricades n'avaient aucunement les moyens de résister aux chars de l'armée, ce qui veut dire que l'appareil militaire était d'accord avec les vrais réformistes. L'avenir est avec Yeltsine et le Commonwealth (celui des trois républiques). Pas plus tard que la semaine dernière, c'est le gouvernement de Russie qui a payé le salaire des fonctionnaires fédéraux ». En d'autres mots, M. Tenenbaum ne donne pas cher de la carrière de M. Gorbatchev. « Ça dépendra de l'armée, mais il n'a pas d'avenir politique à moins qu'il ne trouve un autre emploi au sein du nouveau Commonwealth ».

Les gens d'affaires d'ici doivent retenir de tout cela que le coup de l'été dernier doit être interprété comme étant « le feu vert que le changement s'en vient vraiment ». C'est un signe positif, assure M. Tenenbaum.

Selon M. Sal Badali, un collègue chez Poissant Thibault, les compagnies canadiennes doivent faire preuve de plus d'agressivité, comme déjà le font les sociétés québécoises, constate-t-il. Toutefois, le cas le plus connu est certainement celui de Macdonald's, dont le restaurant fait fureur dans la capitale soviétique. Néanmoins, Macdonald's ne fonctionne pas du tout là-bas comme à l'Ouest. Sa vision est complètement à long terme et globale, en incluant non seulement le marché, mais aussi une intégration verticale, depuis l'élevage du bœuf sur la ferme jusqu'à la formation du personnel. Les roubles générés par la vente de Big Mac sont présentement réinvestis dans la construction d'un édifice à bureaux à Moscou. Macdonald's participe aussi beaucoup aux causes sociales, en aidant par exemple des orphelins. Macdonald's pense à long terme, en exploitant toutefois un créneau très particulier et qui était inoccupé dans l'économie soviétique.

L'aide de l'Ouest est particulièrement bienvenue actuellement dans les domaines d'infrastructure, notamment les télécommunications, la distribution alimentaire, les mines, bref dans l'ensemble des services de base. Dans certains cas, le terrain est entièrement vierge, par exemple dans le domaine des assurances où il n'y a encore aucune réglementation.

Cependant, la privatisation n'a pas pour les Soviétiques le même sens qu'ici. Pour eux, privatiser veut surtout dire « déstabiliser », c'est-à-dire rendre les sociétés d'Etat plus démocratiques, plus ouvertes au modernisme, sans pour autant en remettre le contrôle à des propriétaires privés, surtout pas des propriétaires venus de l'étranger. En fait, les Soviétiques veulent faire ce que les Hongrois ont déjà accompli, soit remettre aux anciens dirigeants du parti la direction de ces sociétés d'Etat, avec le résultat que les mêmes personnes continuent très souvent d'occuper les postes qu'ils détenaient déjà sous le régime communiste.

En juin dernier, 4200 ententes d'entreprises conjointes avaient été signées, mais moins de 20 % d'entre elles sont actuellement opérationnelles et peut-être 20 % de celles qui fonctionnent génèrent des bénéfices. Selon M. Tenenbaum, l'ampleur des changements requis est telle qu'il faudra une décennie à l'économie soviétique pour se refaire une santé.

## «Un petit nombre d'idées simples» pour l'essor du Québec souverain

— Jacques Parizeau

Josée Boileau

SOUVERAINETÉ. EN filigrane, Jacques Parizeau a livré hier un discours économique rigoureux mais dénué de passion devant 500 membres de la Chambre de commerce de Montréal.

Il a été reçu dans la même veine : des applaudissements nourris mais sans enthousiasme remarquable. Et son discours lui-même n'a guère soulevé de réaction. On avait en fait davantage affaire à la démonstration d'un professeur que d'un politicien engagé.

M. Parizeau a articulé sa vision du pays autour « d'un petit nombre d'idées simples » qu'il a développées devant son auditoire attentif.

La voie de la survie pour le Québec passe par l'exportation, a-t-il souligné. « Un petit pays ne vit que de sa capacité à exporter. Non pas seulement en raison de l'exportation elle-même mais en raison du degré de compétitivité qui va permettre de ne pas fléchir devant les importations ».

S'en est suivi toute une liste de principes : l'investissement « indigne » d'abord, celui de l'étranger ensuite ; le maintien d'un haut taux d'épargne orienté vers l'entreprise ; des institutions financières fortes au Québec ; une formation professionnelle d'une grande rapidité d'adaptation au marché, « c'est-à-dire tout le contraire de ce que nous avons » ; une évolution continue des techniques de production ; l'accent sur la recherche et le développement, dont l'état actuel tiendrait de la « tragédie » selon M. Parizeau...

Enfin, a-t-il insisté, cessons de ne compter que sur les richesses naturelles du Québec. « La seule richesse naturelle vraiment payante dont nous disposons est celle que nous avons entre les deux oreilles », a-t-il résumé.

Se tournant vers le secteur public, il a eu cette phrase : « Tous les régimes fédéraux ne sont pas inefficaces ». L'exemple d'une réussite nous vient du Sud, des États-Unis, où les transferts vers les États sont conditionnels au respect de normes fédérales, où le gouvernement est for-



PHOTO JACQUES NADEAU

C'est surtout l'économiste qui s'est adressé aux gens d'affaires, hier.

tement centralisé.

Conclusion : au Canada le système est tel que pour le Québec on en arrive toujours (ou presque, car M. Parizeau faisait dans la nuance) à « échec et mat ». Un Québec souverain pourrait éviter certains écueils, ne serait-ce qu'en raison de la fin des chicanes de chevauchement comme on en a vu depuis dix ans en matière de formation professionnelle.

De plus, dans un Québec actuellement souverain, le décloisonnement des institutions financières serait complété. Montréal aurait son centre financier international, et les entreprises québécoises ne feraient face qu'à un seul régime d'impôt.

En appartenant à un grand marché privilégiant, la libre circulation des biens et des personnes — perspective inévitable —, le Québec aurait enfin toutes les ressources pour s'épanouir et prospérer comme petit pays.

En conférence de presse par la suite, M. Parizeau n'avait que peu de choses à ajouter à sa démonstration,

si ce n'est de dire qu'en tant que Canadien « je n'endurerais pas la situation davantage, car ce pays est insensé sur le plan de la gestion économique ». Mais il est Québécois alors il garde son imagination pour ici.

Un Québec souverain garderait malgré tout le dollar canadien, dont le taux est fortement critiqué des gens d'affaires, par pure raison stratégique.

« Personnellement, l'idée d'une monnaie québécoise ne m'a jamais empêché de dormir, a-t-il dit. Mais elle provoque ailleurs toute une mobilisation. Dans le monde où l'on vit, on parle d'une monnaie québécoise et les opposants disent aussitôt : ah, la monnaie va s'écrouler dans les trois semaines qui vont suivre ». C'est tout de suite la panique. Alors dans ces conditions on garde la monnaie canadienne.

« Oui ça nous enlève un instrument, mais vaut mieux un instrument qui manque que de mettre en péril le projet tout entier. »

## La plupart des Canadiens restent à la même échelle sociale durant toute leur carrière

OTTAWA (PC) — La plupart des Canadiens ont grimpé d'un cran ou deux dans l'échelle sociale par rapport à la position qu'occupaient leurs parents, constate Statistique Canada dans une étude sur la mobilité sociale, rendue publique hier.

Mais une fois entrés sur le marché du travail, ils demeurent généralement au même niveau tout au long de leur carrière.

Selon cette étude, plus de la moitié

des Canadiens disent n'avoir pas connu de mobilité professionnelle — vers le haut ou le bas de l'échelle — pendant leur propre carrière.

Une fois entrés sur le marché du travail, les hommes sont plus susceptibles que les femmes de réussir mieux que leur père et de progresser dans leur carrière. Par ailleurs, les hommes qui sont le plus susceptibles de demeurer au même niveau professionnel que leur père avaient le plus souvent un père professionnel ou cultivateur.

L'étude, basée sur un sondage effectué en 1986 auprès de 16 000 personnes âgées de 15 ans et plus, dans les 10 provinces, révèle que les immigrants masculins, ou les fils d'immigrants, connaissent la plus forte ascension professionnelle, ce qui n'est pas le cas des immigrantes, ou de leurs filles, loin de là.

**RÉSULTATS**  
Tirage du 91-12-10  
JEU DES CARTES  
POSITIONS: 1 V J 5 J 10  
JEU 1: V J 5 J 10  
ROULETTE  
POSITIONS: 5 2 7 10 2  
JEU 2: 5 2 7 10 2  
GRANDE ROUE  
POSITIONS: 99 58 33  
JEU 3: 99 58 33  
TVA, le réseau des tirages  
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

### Canadien Pacifique Limitée

AVIS DE DIVIDENDE

À une réunion du conseil d'administration tenue aujourd'hui, les dividendes suivants ont été déclarés.

Actions ordinaires  
Un dividende trimestriel final, pour l'exercice 1991, de huit cents (8c) CAN par action sur les actions ordinaires en circulation, payable le 28 janvier 1992 aux détenteurs inscrits à la fermeture des registres le 27 décembre 1991.

Actions prioritaires  
Un dividende semestriel final, pour l'exercice 1991, de \$0,02 par action prioritaire en dollars canadiens et de 2/3 de pence par action prioritaire en livres sterling, sur les actions prioritaires en circulation, payable le 28 janvier 1992 aux détenteurs inscrits à la fermeture des registres le 27 décembre 1991.

Par ordre du conseil,

Le Vice-président et secrétaire,  
D.J. Deegan

Montréal, le 9 décembre 1991.

### INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION



#### UN NOUVEAU COMITÉ CONSULTATIF À L'I.R.I.R.

L'Institut de recherche et d'information sur la rémunération (I.R.I.R.) vient de porter de six à dix le nombre des membres externes de son comité consultatif. Ces derniers ont été nommés pour leur expertise et leur connaissance des milieux patronaux et syndicaux.

Dans l'ordre habituel sur la photo: Maurice Lemelin (École des hautes études commerciales), Jean Boivin (Université Laval), Michel Grant (Université du Québec à Montréal), Renée Lacoursière (Bell Canada), Diane Bellemare (Université du Québec à Montréal), Hélène Wavroch (vice-présidente de l'I.R.I.R.), Nicole Poupart Gendreau (présidente-directrice générale de l'I.R.I.R. et présidente du comité), Yvan Blain (ancien sous-ministre du Travail), François Charbonneau (Association des optométristes du Québec). Ne figurent pas sur cette photo: Nicole Blouin (N.B. Communication relations publiques inc.), Jean-Guy Duchaine (Ro-Na Dismat Inc.) et Roland Thériault (William M. Mercer Ltée).

L'Institut de recherche et d'information sur la rémunération a pour mission d'informer le public sur la rémunération des salariés du secteur public et parapublic et des autres salariés québécois. Il met à la disposition des parties à la négociation dans le secteur public et parapublic des informations objectives et indépendantes qui facilitent leur dialogue.

**Coup d'oeil boursier**

Montréal-XXM	1776.29 - 12.79
TSE-300	3351.92 - 22.78
Dow Jones	2865.38 + 1.56
Dollar canadien (US Cents)	87.67 - .28
Or (New York-US\$)	366.60 - 2.30

(PC)

# L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

## Maastricht suscite félicitations, critiques et questions

d'après Reuter et AFP

**MAASTRICHT, Pays-Bas** — Les dirigeants de la CEE se sont félicités hier de l'accord conclu à Maastricht sur l'Union européenne, mais dans leurs pays ils doivent faire face à certaines questions et critiques et convaincre l'opinion publique.

Le chancelier allemand Helmut Kohl, qui a favorisé la conclusion de l'accord dans la dernière phase des discussions, doit désormais convaincre les Allemands que l'accord ne va pas leur coûter trop cher.

Certains membres de sa coalition de centre-droit émettent des doutes quant à l'union monétaire, et craignent le remplacement du mark, l'une des monnaies les plus solides au monde, par une monnaie européenne moins solide, instable. En écho à ces craintes, le journal à grand tirage *Bild* titrait hier: « 1999, la fin du mark ».

Le chef de file des sociaux-démocrates, Bjorn Engholm, accuse Helmut Kohl d'avoir cédé sur une revendication majeure de Bonn concernant l'union politique, à savoir l'élargissement des pouvoirs du parlement européen.

En France, les grands partis ont jugé positif l'accord de Maastricht, même si le RPR a fait part de son opposition à toute réforme de la Constitution française qui permettrait l'octroi du droit de vote aux citoyens européens pour certaines élections, conformément aux conclusions de Maastricht.

Gérard Fuchs, secrétaire international du Parti socialiste français, a salué l'avancée extraordinairement positive de Maastricht. Parti communiste et Front national en revanche ont maintenu leur opposition à l'Union européenne, dans laquelle ils voient une atteinte à la souveraineté nationale.

Le président du Front national, Jean-Marie Le Pen, s'est élevé contre la construction d'une Europe « tueuse de la France », un « super-État », une « Europe des fédérates ».

En Grande-Bretagne, la fermeture du premier ministre John Major à Maastricht devrait désarmer les critiques qui lui venaient de l'aile droite du Parti conservateur, notamment parce qu'il a réussi à faire supprimer du traité toute référence à une « vocation fédérale » de la CEE.

Pour les travaillistes, le premier ministre a trahi la Grande-Bretagne. « Il a placé la Grande-Bretagne sur une seconde voie au sein de la CEE », a estimé un porte-parole du Labour.

L'Espagne s'est félicitée hier de l'accord de Maastricht sur la cohésion communautaire — le transfert de ressources vers les pays les plus pauvres — tout en reconnaissant que la route serait longue avant que les deux pays de la péninsule ibérique rattrapent économiquement leurs

partenaires du nord de l'Europe. En marge de la CEE, l'Association européenne de libre-échange (AELE), jadis rival de la CEE, s'est félicitée de l'issue du sommet, jugeant décisifs les résultats obtenus et formant le vœu que soit rapidement signé l'accord conclu entre la CEE et l'AELE.

Après 15 mois de marchandages, AELE et CEE sont parvenus en novembre à un accord de coopération jetant les bases d'un Espace économique européen (EEE) à 19.

La Suède a assimilé pour sa part les résultats du sommet à un feu vert à son projet d'adhésion à la CEE, notant que les négociations pourraient désormais débiter en 1992, un an plus tôt que prévu.

Au Japon, responsables politiques et hommes d'affaires ont salué l'accord de Maastricht mais certains d'entre eux ont dit craindre la naissance d'une « forteresse Europe » plus protectionniste.

Le président américain George Bush s'est pour sa part félicité des décisions « historiques » prises au sommet de Maastricht en vue de l'union politique et économique européenne, tout en appelant l'Europe à assumer de « nouvelles responsabilités » et à ne pas recourir au protectionnisme.

« Les résultats du sommet de Maastricht représentent une étape décisive que nous célébrons avec nos partenaires européens (...) Je parle au nom de tous les Américains en présentant mes meilleurs vœux aux membres de la Communauté européenne pour leurs nouveaux pas vers l'intégration », a déclaré M. Bush.

« Une Europe plus unie donne aux États-Unis un partenaire plus efficace, prêt à assumer de plus grandes responsabilités », a-t-il ajouté dans un communiqué, estimant que les Américains pouvaient être « fiers de leur contribution aux succès de l'Europe ».

Le président américain a notamment estimé que l'intégration européenne « renforcera l'Alliance atlantique renouvelée ».

Notant que le sommet avait confié à l'Union de l'Europe Occidentale (UEO) le soin de développer les responsabilités de l'Europe pour sa propre défense, le président américain s'est félicité de ce que les membres de l'UEO aient « décidé de renforcer cette institution à la fois comme un pilier européen de l'OTAN et comme la composante de défense de l'union européenne ».

Toutefois, M. Bush a réaffirmé comme il l'avait fait au sommet de l'OTAN à Rome début novembre, que cette dernière organisation, dont font partie les membres de l'UEO, devait rester le « forum essentiel » de consultation et de décision pour les questions relevant de l'Alliance atlantique.

## Israéliens et Arabes discutent dans le couloir

**WASHINGTON (Reuter)** — Les entretiens de Washington sur la paix au Proche-Orient entre Israël, la Syrie et la délégation jordanienne-palestinienne ne progressent guère.

Israéliens, Jordaniens et Palestiniens se sont séparés hier après avoir passé cinq heures et demie — 10 heures en deux jours — dans les couloirs du département d'État sans parvenir à décider s'ils entamaient le dialogue dans une ou deux salles.

« Je suis au regret de dire que nous sommes toujours au même endroit. Nous nous sommes séparés en comptant nous rencontrer de nouveau », a déclaré le chef de la délégation palestinienne, Haïdar Abdel-Chafi.

Les deux parties avaient envisagé de se retrouver dans la soirée ou aujourd'hui, pour tenter de s'entendre sur le déroulement des pourparlers bilatéraux sur la paix au Proche-Orient.

Les négociations bilatérales entre Israël et la Syrie ont, elles, véritablement commencé, mais la deuxième journée de discussions n'a guère été plus fructueuse que la première.

Les chefs des deux négociations n'ont fait état d'aucun progrès et ont dit qu'ils se retrouveraient aujourd'hui.

Alors que les Syriens veulent négocier la restitution des territoires arabes capturés en 1967 par Israël — dont le plateau du Golan, pris à la Syrie lors de la guerre des Six-Jours — les Israéliens estiment que ce plateau est vital pour leur sécurité. Ils affirment aussi que la résolution 242 du Conseil de sécurité des Nations unies, qui demande la restitution des territoires occupés, ne concernent pas le Golan.

« Nous avons passé le plus clair de notre temps lors de cette séance à écouter les Israéliens nous exposer leur interprétation de la résolution 242, que nous ne partageons pas du tout », a déclaré le chef de la délégation syrienne, Mowafak al-Ali.

Son homologue israélien, Yossi Ben-Aharon, a reproché aux Syriens de refuser de serrer la main aux Israéliens et d'un traité de paix. La Syrie s'est aussi opposée à la demande israélienne de rapprocher les pourparlers du Proche-Orient.

Après la réunion multilatérale de Madrid, sous l'égide des États-Unis et de l'URSS, il a fallu cinq semaines aux protagonistes pour accepter de se rencontrer à Washington pour les pourparlers bilatéraux.

Si les observateurs s'attendaient à un face-à-face très dur entre Israéliens et Syriens, ils n'avaient pas compté sur les blocages procéduriers qui empêchent les Israéliens de dialoguer avec les Jordaniens et les Palestiniens.

Depuis Madrid, ces derniers sont regroupés au sein d'une même délégation, à l'insistance d'Israël. Mais les Palestiniens veulent maintenant être considérés comme des interlocuteurs à part entière, exigence rejetée par l'État hébreu, soucieux de ne pas donner l'impression de reconnaître une entité palestinienne indépendante.

Pour débloquer la situation, les Israéliens ont proposé de discuter avec des « sous-commissions », dont une serait dominée par les Palestiniens. Mais la déléguée palestinienne Hanane Achraoui a rejeté cette proposition.

Abdel Salam al-Madjali, chef de la délégation jordanienne, a déclaré que son équipe négocierait le temps qu'il faudrait pour aboutir à un accord sur ses pourparlers avec Israël.

Jordaniens et Palestiniens ont dit que, en l'absence d'un compromis, ils demanderaient à Washington d'intervenir et d'imposer une solution.

Quant aux pourparlers israélo-libanais, qui ont commencé mardi dans une atmosphère qualifiée de « studieuse » par les délégués, ils devaient reprendre hier en fin de journée.

## Les combats redoublent d'intensité en Croatie

**BELGRADE (AFP)** — Les forces croates ont poursuivi hier avec succès leur offensive sur le front de Pakrac (130 km au sud-est de Zagreb) en s'emparant de plusieurs villages tenus par les volontaires serbes après de violents combats d'artillerie et de blindés, selon Radio Zagreb et l'agence Tanjug.

« Nous avons libéré beaucoup de territoires, l'armée n'est plus au nord de la Croatie », a déclaré à l'AFP le ministre croate de la défense Gojko Susak. « L'armée perd du terrain vers Novska et Okucani (au sud de Pakrac), elle nous bombarde à partir de la Bosnie-Herzégovine mais ne progresse plus », a-t-il ajouté.

De fait, au cours des deux derniers jours, les forces croates semblent avoir réussi à regagner du terrain: mardi, l'armée yougoslave avait reconnu avoir abandonné la ville de Lipik (conquête la semaine précédente de haute lutte après une bataille de blindés) et mercredi Radio Zagreb a annoncé que treize bases des « Tchetsniks » (les nationalistes serbes) dans les monts Papuk (à l'est de Pakrac) étaient tombées aux mains des forces croates.

Les affrontements sur ce front ont duré toute la journée, selon Tanjug qui a fait état de violents combats de chars et d'artillerie entre les forces croates et la défense territoriale serbe.

Les forces croates semblaient en revanche en difficulté à Osijek, ville de 100 000 habitants dans l'est de la Croatie (180 km à l'ouest de Belgrade), autour de laquelle l'armée a concentré ses forces, quelque 20 000 hommes et 200 blindés, selon des sources croates, depuis la chute de Vukovar le 18 novembre.

L'artillerie lourde de l'armée fédérale a tiré dans la nuit de mardi à mercredi sur Osijek et ses environs et les tirs ont continué mercredi, selon la radio croate.

Les diplomates et journalistes étrangers qui se sont rendus récemment à Osijek ont souligné la faiblesse apparente de la défense de cette ville, notamment le manque d'effectifs et d'armement susceptible de faire face à une poussée des unités fédérales.

Les autorités militaires croates ont nommé ces derniers jours un nouveau chef de la défense d'Osijek, Branimir Glavas, a annoncé mercredi le quotidien de Belgrade Borba.

Le commandant de la défense territoriale serbe de la région de Slavoni, Baranja et Srem occidental, Radovan Stojic, a accusé hier des « groupes de diversion » croates d'at-

taquer chaque jour en venant de la Hongrie voisine les positions tenues par les Serbes et l'armée fédérale.

Près d'un millier de soldats yougoslaves, la plupart des insoumis, font actuellement l'objet de poursuites devant des tribunaux militaires et environ 10 000 réservistes ont refusé de répondre à l'appel sous les drapeaux, a indiqué Tanjug citant des sources militaires.

Plus de 500 volontaires russes et bélarusses « tous orthodoxes », et la plupart anciens d'Afghanistan, parachutistes et membres des unités d'élite de l'armée soviétique, vont bientôt arriver d'URSS pour se battre du côté serbe contre les Croates, a annoncé à Belgrade l'initiateur de ce mouvement, Jaroslav Jastrebov,

un Soviétique d'une trentaine d'années.

À Vienne, le ministre autrichien des Affaires étrangères Alois Mock a proposé que l'Autriche suive l'exemple de l'Allemagne et suspende son trafic aérien, fluvial et routier avec la Serbie et le Monténégro. Vienne pourrait aller plus loin et geler les comptes yougoslaves en Autriche, selon M. Mock.

Le président croate Franjo Tudjman a adressé une lettre au président américain George Bush lui demandant « de soutenir la reconnaissance internationale de la Croatie » et d'exclure la Croatie des sanctions économiques imposées le 6 décembre à l'ensemble des républiques de Yougoslavie.

Par ailleurs, le président du gouvernement de Serbie Dragutin Zelenovic a présenté hier sa démission, a indiqué l'agence Tanjug se référant à des sources non officielles du parlement serbe.

Selon ces sources, le président du parlement serbe, Alexandre Bakovic, a informé les députés du Parti socialiste (ex-communiste) au pouvoir de la décision de M. Zelenovic au cours d'une réunion à huis clos.

Les motifs évoqués pour cette démission sont le « refus » de M. Zelenovic de remanier le gouvernement et « l'impossibilité » dans laquelle il se trouve de désigner deux vice-présidents du gouvernement serbe, a encore indiqué Tanjug.



Un soldat croate se rechauffe le mieux qu'il peut derrière une barricade sur le front de Karlovac.

## Perspective de règlement du conflit à Chypre

**WASHINGTON (AFP)** — Le premier ministre grec Constantinos Mitsotakis est arrivé hier à Washington où il doit s'entretenir aujourd'hui avec le président George Bush des perspectives d'une réunion internationale sur la question de Chypre que Washington espère pour janvier prochain.

M. Mitsotakis, qui effectue une visite officielle à Washington, doit également aborder avec M. Bush la question de la guerre civile en Yougoslavie, où Athènes entend tenter de faire preuve de ses bons offices, et les relations entre la Grèce et la Turquie.

Selon un responsable américain, les différentes parties (Grèce, Turquie, et Chypriotes grecs et turcs) au conflit de l'île de Chypre divisée depuis 1974 font des progrès vers la tenue au début 1992 à l'ONU d'une rencontre internationale à haut niveau.

## L'Allemagne sera bicéphale mais Bonn conservera le pôle d'attraction

Frédéric Bichon

de l'Agence France-Presse

**BONN** — L'Allemagne réunifiée sera un État bicéphale, après la décision hier du gouvernement du chancelier Helmut Kohl de ne transférer dans la capitale Berlin que dix des dix-huit

ministères installés à Bonn, distante de 600 kilomètres.

Le ministre de l'Intérieur Rudolph Seiters n'a pas caché devant la presse que le conseil des ministres avait dû élaborer un compromis pour mettre en application la décision historique prise le 20 juin dernier par les députés de démanteler à

Berlin le siège du gouvernement et le Bundestag (parlement fédéral).

La motion adoptée alors à la surprise générale, et qui n'a pas fait s'écarter les Bonnais, stipule en effet que « la plus grande partie des emplois » doit rester à Bonn, sacrée « centre administratif » de la RFA. Le gouvernement a voulu main-

tenir à Bonn un « pôle d'attraction » susceptible de favoriser l'implantation de centres de recherche ou d'organisations internationales, a expliqué M. Seiters.

Le chef du gouvernement régional de Berlin, Eberhard Diepgen (CDU, Union chrétienne démocrate du chancelier Kohl), a estimé que la décision du gouvernement était « un pas dans la bonne direction ». « J'ai le sentiment que les données fondamentales de la décision du 20 juin sont respectées », a-t-il ajouté.

Le maire de Bonn, Hans Daniels (CDU), a estimé qu'il s'agissait d'un « signal positif mais ne justifiant pas une explosion de joie ». « Une concentration totale du pouvoir à Berlin a

été évitée », a-t-il admis, tout en réclamant des « mesures de compensation pour les emplois perdus par sa ville de 300 000 habitants ».

Le sénateur (ministre berlinois) à l'Urbanisme Volker Hassemer (CDU) a qualifié de « position irréaliste » l'éclatement des ministères, se disant toutefois convaincu que « lorsqu'il y a le parlement sera ici, le gouvernement ne pourra rien faire d'autre que de suivre ».

Le plan adopté prévoit de conserver sur les bords du Rhin environ les deux tiers des 21 000 fonctionnaires fédéraux et de transférer à Berlin les services suivants: la chancellerie, les ministères des affaires étrangères, de l'intérieur, des finances, de

l'économie, de la justice, des affaires sociales, du logement, des transports, de la famille et des femmes.

À Bonn, capitale provisoire de l'Allemagne fédérale de 1949 jusqu'à la réunification allemande le 3 octobre 1990, resteront les ministères de la défense, de l'agriculture, de l'environnement, de la santé, de la poste, de la formation, de la recherche et de la coopération. Ils disposeront toutefois d'une antenne à Berlin.

Le calendrier de déménagement n'a pas été précisé. Le Bundestag a décidé qu'il travaillerait d'ici quatre ans à Berlin tandis que les ministères doivent pouvoir y être opérationnels dans dix ou douze ans.

Les partisans d'un transfert complet du gouvernement dans la métropole de 3,4 millions d'habitants avaient donné de la voix dès la divulgation dimanche du projet adopté presque sans modification mercredi en conseil des ministres.

L'ancien président du parti social-démocrate (SPD, opposition) et ex-bourgmestre de Berlin, Hans-Jochen Vogel, a brandi une menace d'inconstitutionnalité, le texte étant selon lui contraire à la motion retenue en juin par les députés.





Deux des plus influents quotidiens allemands, *Die Welt* (conservateur) et *Sueddeutsche Zeitung*, ont consacré hier matin de longues colonnes à expliquer la nécessité d'un transfert radical, à l'image de ce qu'ont fait le Japon (Kyoto à Tokyo), le Brésil (Rio de Janeiro à Brasilia) ou la Turquie (Istanbul à Ankara).


C'est avec fierté que l'Université d'Ottawa présente

Campagne VISION.

Objectif: 34 000 000 \$

Imaginez l'avenir qui nous attend!

<p>Paul G. Desmarais Président d'honneur Président et chef de la direction Power Corporation of Canada</p> 	<p>André Béard Coprésident Président du conseil, Président et chef de la direction Banque Nationale du Canada</p> 
<p>Peter Bowie Coprésident Associé Samson, Bekar, Deloitte &amp; Touche</p> 	<p>William J. Sanderson Coprésident Vice-prés, secrétaire trésorier Nepht Investment Counsel Ltd.</p> 

**ROLEX**

**Bijouterie Gambard**  
Vente et service technique  
630-A Cathcart, Montréal, centre-ville  
866-3876  
AGENT OFFICIEL ROLEX

# L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

## Départ anticipé de 13 chefs de délégation au sommet de l'OCI à Dakar

DAKAR (Reuter) — Treize chefs de délégation ont quitté hier en milieu de journée le VI<sup>e</sup> sommet de l'Organisation de la conférence islamique, qui prendra fin dans la soirée à Dakar, soit un jour plus tôt que prévu, ont annoncé des responsables sénégalais.

Ces départs anticipés illustrent le malaise régnant à ce sommet, qui réunissait vainqueurs et vaincus de la Guerre du Golfe et dont l'ordre du jour s'est révélé trop mince pour occuper pendant quatre jours les 45

membres de l'OCI.

Le comportement des délégués des pays du Golfe, en particulier du Koweït et d'Arabie saoudite, a montré qu'ils n'étaient pas prêts pour l'instant à pardonner aux dirigeants arabes qui ont manifesté leur sympathie à l'Irak lors de l'invasion du Koweït, il y a un an.

Le prince héritier Abdoullah d'Arabie saoudite s'est par exemple détourné pour ne pas avoir à serrer la main du roi Hussein de Jordanie. « Pas d'embrassade, je vous prie »,

a-t-il lancé à Yasser Arafat alors que celui-ci se dirigeait vers lui, les bras tendus.

Le président de l'OLP a plaidé mardi la cause palestinienne devant un auditoire clairsemé de délégués souvent peu attentifs. Aucun Koweïtien n'était présent et les Saoudiens étaient peu nombreux.

« Nous tendons la main en toute honnêteté, confiance et affection à tous nos frères, même à ceux avec lesquels nous avions des divergences », a-t-il dit.

Plusieurs délégués arabes et africains sont venus féliciter le dirigeant palestinien lorsqu'il est revenu s'asseoir, mais aucun représentant du Golfe ne s'est manifesté.

Le président sénégalais Abdou Diouf a exprimé au quotidien français *Le Monde* sa déception que tant de dirigeants arabes n'aient pas fait le déplacement pour ce premier sommet de l'OCI à se tenir en Afrique noire.

Nous respectons les Arabes davantage qu'ils ne nous respectent, le

sixième sommet de l'OCI en est une illustration, a-t-il déploré.

Lot de consolation pour les Africains, l'Arabie saoudite a annoncé mardi qu'elle effaçait les dettes des pays islamiques les plus pauvres. D'autres pays riches avaient fait savoir à l'ouverture du sommet qu'ils étaient prêts à des remises ou à des réajustements de dette.

Le communiqué final est pratiquement prêt mais un passage consacré à la question palestinienne continue de faire l'objet de discussions, ont

rapporté des délégués.

Un projet de texte, dont Reuter a pu obtenir copie, réaffirme le respect par l'OCI de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des États membres et son attachement au règlement des conflits éventuels par des moyens pacifiques.

Sur la question palestinienne, le document invite les pays à ne rien faire pour aider à l'installation de Juifs soviétiques et d'autres nouveaux immigrants dans les territoires occupés.

# Champigny

# DE TOUT, POUR TOUS, ET EN GRAND!

*Illustr. de Gilles Tibo, tirée de Simon et les flocons de neige, Éd. Livres Toundra.*

**LE NOUVEAU LIVRE DE MAMAM**  
Éd. ACROPOLE  
rég. 24,95 \$ **18,95 \$**

**SUR LES PAS DE JOSÉPHINE**  
Éd. PERRIN  
rég. 69,95 \$ **52,95 \$**

**ASTERIX LA ROSE ET LE GLAIVE**  
Par UDERZO  
Éd. ALBERT-RENÉ  
rég. 10,95 \$ **9,95 \$**

**LE GUIDE DE L'AUTO 1992**  
par D. Duquet & M. Lachapelle  
ÉDITION DE L'HOMME  
rég. 16,95 \$ **12,95 \$**

**RACHMANINOV**  
DISQUES COMPACTS

**DEBUSSY**  
DISQUES COMPACTS

**TELEMANN**  
DISQUES COMPACTS

Une qualité exceptionnelle à un prix tout aussi exceptionnel!

COLLECTION NAXOS (40 titres) DISTRIBUTION S.R.I. **6,95 \$ CH.**

**LE PETIT LAROUSSE ILLUSTRÉ 1992**  
Éd. LAROUSSE  
rég. 54,95 \$ **41,95 \$**

**THÉSARUS LAROUSSE DES MOTS AUX IDÉES**  
Éd. LAROUSSE  
rég. 78,95 \$ **59,95 \$**

**LE PETIT ROBERT DES ENFANTS**  
Éd. ROBERT  
rég. 36,95 \$ **29,95 \$**

**ROBERT & COLLINS**  
DICIONNAIRE  
Le ROBERT bilingue NOUVELLE ÉDITION  
ROBERT & COLLINS  
Éd. ROBERT  
rég. 36,95 \$ **29,95 \$**

**LE PETIT ROBERT 1**  
Éd. ROBERT  
rég. 66,95 \$ **44,95 \$**

**LE PETIT ROBERT 2**  
Éd. ROBERT  
rég. 79,95 \$ **66,95 \$**

**Le Prix de l'Excellence**  
Les secrets des meilleurs entreprises  
INTER ÉDITIONS  
rég. 42,95 \$ **32,95 \$**

**FÊTES ET JEUX**  
Éd. CASTERMAN  
rég. 29,95 \$ **22,95 \$**

**COLL. ROMANS + (19 Titres)**  
Éd. COURTE ÉCHELLE  
rég. 7,95 \$ ch. **5,95 \$ ch.**

**LE RÉGÈNES DES REPTILES**  
Éd. INTRINSEQUE  
rég. 29,95 \$ **22,50 \$**

**LES MÉMOIRES DE NESTOR**  
par Serge Provencher  
VLB ÉDITEUR  
rég. 16,95 \$ **12,95 \$**

**AGENDA 1992 UNE ANNÉE DE MILLE SABORDS**  
Illustrations de Hergé  
Éd. CASTERMAN  
rég. 19,95 \$ **14,95 \$**

**dessiner grâce au cerveau droit**  
PIERRE MARDAGA Éd.  
rég. 51,95 \$ **39,95 \$**

**L'ALPHABET**  
COFFRET-JEU (4 titres)  
1 livre-1 jeu-2 casse-tête  
Éd. LA COURTE ÉCHELLE  
rég. 19,95 \$ ch. **14,95 \$ ch.**

**L'ART DES FLEURS PRESSEES**  
Éd. SOLAR  
rég. 29,95 \$ **22,95 \$**

**CALENDRIER D'ART (10 titres)**  
Éd. UTILIS  
rég. 29,95 \$ **19,95 \$**

**DICIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE DU THÉÂTRE**  
Éd. BORDAS  
rég. 125,00 \$ **95,00 \$**

**L'AVENTURE DE L'ART AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE**  
Éd. CHÈNE/HACHETTE  
rég. 149,95 \$ **99,95 \$**

**LES GRANDS VINS DU MONDE**  
préface de GÉRARD DEPARDIEU  
Éd. HATIER  
rég. 51,95 \$ **39,95 \$**

**REVUES LIVRES DISQUES**

# Champigny

**4380, SAINT-DENIS, MONTRÉAL, QC  
H2J 2L1  
TÉL.: (514) 844-2587  
MONT-ROYAL  
FAX: (514) 848-0169**

OBTENEZ JUSQU'À 20% DE RÉDUCTION EN COUPONS-RABAIS SUR TOUS NOS LIVRES SAUF LES MANUELS SCOLAIRES, LES LIVRES TECHNIQUES ET LES PRODUITS DÉJÀ SOLDÉS.

**Prix en vigueur du 12 au 18 déc. incl.**

**OUVERT 7 JOURS DE 9H À 22H STATIONNEMENT ET ENTRÉE À L'ARRIÈRE RUE DROLET**



# NOTE

**À :** TRÈS HONORABLE BRIAN MULRONEY ET CABINET FÉDÉRAL  
**DE :** ASSOCIATION CANADIENNE DES FABRICANTS DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES

## MESSAGE

DANS LES PROCHAINS JOURS, LES DÉCISIONS QUE VOUS ALLEZ PRENDRE AUX NÉGOCIATIONS DU GATT, À GENÈVE, VONT SCELLER L'AVENIR DES ENTREPRISES PHARMACEUTIQUES CANADIENNES.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DES FABRICANTS DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES, QUI REPRÉSENTE LES FABRICANTS CANADIENS DE MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES À PRIX MODIQUE, APPUIE PLEINEMENT LES EFFORTS QUE VOUS DÉPLOYEZ AU GATT AFIN DE CONSERVER UNE POLITIQUE PHARMACEUTIQUE PROPRE AU CANADA.

VOUS BÉNÉFICIEZ AUSSI DU PLEIN APPUI DES CANADIENS ET DES CANADIENNES POUR DÉFENDRE NOTRE INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE. PAR EXEMPLE\* :

- 91 % D'ENTRE EUX ESTIMENT QUE LE CANADA DOIT AVOIR SA PROPRE INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE PLUTÔT QU'UN SECTEUR DOMINÉ PAR DES TRANSNATIONALES ÉTRANGÈRES.
- 74 % PENSENT QUE LE CANADA DOIT SE Doter D'UNE POLITIQUE PHARMACEUTIQUE QUI LUI EST PROPRE. PLUTÔT QU'UNE POLITIQUE IMPORTÉE DES ÉTATS-UNIS OU D'EUROPE.
- 70 % SONT D'AVIS QUE LE CANADA NE DOIT PAS RENONCER À SA CAPACITÉ DE FORMULER UNE POLITIQUE PHARMACEUTIQUE CANADIENNE LORS DES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES INTERNATIONALES.

IL EST CLAIR QUE LES CANADIENS VEULENT LEUR PROPRE INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE.

ET ILS VOUS DONNENT LEUR APPUI CONTRE LES TRANSNATIONALES PHARMACEUTIQUES ÉTRANGÈRES, QUI EXERCENT DES PRESSIONS CONSIDÉRABLES, TANT À GENÈVE QU'À OTTAWA, POUR FAIRE PROLONGER UN DÉLAI D'EXCLUSIVITÉ DÉJÀ TRÈS GÉNÉREUX.

LA RÉUSSITE DE CETTE CAMPAGNE DE PLUSIEURS MILLIONS DE DOLLARS SONNERA LE GLAS DE NOTRE INDUSTRIE ET LES CANADIENS DEVRONT PAYER LEURS MÉDICAMENTS PLUS CHER.

DEVANT UNE TELLE CAMPAGNE, VOUS NE DEVEZ PAS OUBLIER QUE LES CANADIENS APPUIENT VOTRE POSITION COURAGEUSE CONTRE LES TRANSNATIONALES.

LA GRANDE MAJORITÉ EST CONVAINCUE QUE LE CANADA DOIT PRÉSERVER SON DROIT SOUVERAIN D'ÉTABLIR SA PROPRE INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE.

LES SONDAGES LE DISENT CLAIEMENT.

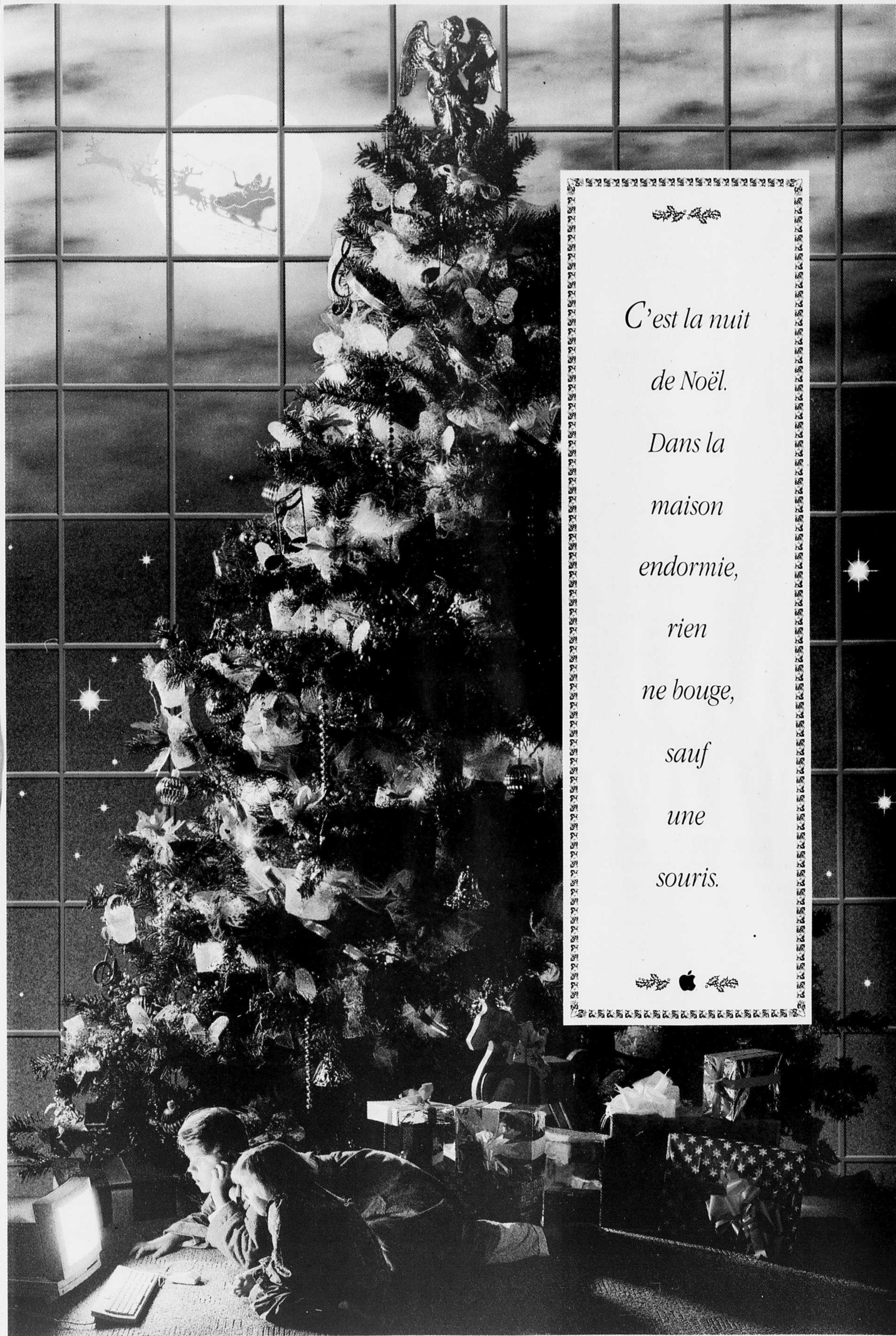
NE L'oubliez pas.



**L'Association Canadienne des Fabricants  
de Produits Pharmaceutiques**

1490 Beaulac, St. Laurent (Québec) H4R 1R7  
Téléphone : (514) 337-6030 Télécopieur : (514) 745-2977

*Nous représentons des sociétés pharmaceutiques dynamiques, à capitaux canadiens, qui emploient  
2 000 hommes et femmes d'un océan à l'autre.*



C'est la nuit  
de Noël.  
Dans la  
maison  
endormie,  
rien  
ne bouge,  
sauf  
une  
souris.



**A**pple vous offre des rabais qui vous permettront enfin d'offrir le cadeau que vous avez toujours rêvé de donner.

Chez Apple, nous vous offrons des rabais exceptionnels sur une vaste gamme d'ensembles ordinateur et imprimante des plus abordables.

D'abord, sur le Macintosh Classic. Un ordinateur puissant et économique, et celui qui s'est vendu le plus au Canada.

Si vous voulez puissance et rapidité, choisissez notre dernier-né, le Macintosh Classic II, deux fois plus puissant que son petit frère et à peine plus dispendieux.

Pour colorer la période des Fêtes, rien ne vaut le Macintosh LC, un ordinateur modulaire qui rend la couleur à la portée de tous.



Tous trois vous sont offerts à prix spécial à l'achat d'une imprimante Apple StyleWriter ou LaserWriter.

Enfin, pour vous plonger davantage dans l'esprit des Fêtes, Apple vous offre gratuitement les logiciels MacPaint et ClarisWorks, d'une valeur totale au détail de plus de 500 \$,\*\* à l'achat d'un ensemble ordinateur et imprimante d'ici le 31 décembre 1991.

Mais ce ne sont là que quelques exemples des aubaines dont vous pouvez profiter. Votre concessionnaire autorisé Apple participant se fera un plaisir de vous les montrer ainsi que d'autres produits Apple à prix spéciaux.

Ne manquez pas l'offre «un Mac pour les Fêtes»: des économies à la mesure de votre budget et de vos besoins. Profitez-en vite avant qu'il ne soit trop tard. Pour connaître le concessionnaire autorisé Apple participant le plus près de chez vous, composez sans frais le 1 800 668-1644, poste 200.

 Un Mac pour les Fêtes.

\* La version française de ClarisWorks n'étant pas encore disponible, vous recevrez un bon de commande vous permettant de la recevoir dès qu'elle le sera. Frais de manutention de 10 \$ applicables. \*\* Prix de détail suggéré. Les offres peuvent varier d'un concessionnaire à l'autre. Nielsen Computer Product Index, Sept. - Oct. '91. © 1991 Apple Computer, Inc. Apple, le logo d'Apple et LaserWriter sont des marques déposées de Apple Computer, Inc. Macintosh et StyleWriter sont des marques de commerce de Apple Computer, Inc. Apple Computer, Inc. est un souger inscrit de la marque déposée Classic. ClarisWorks et MacPaint sont des marques de commerce de Claris Corp.

## ÉDITORIAL

# Un bon projet de « Société »

EN DÉPOSANT simultanément à l'Assemblée nationale le livre blanc et le projet de loi sur la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre, le ministre responsable, M. André Bourbeau, témoignait hier d'une détermination qui en bousculera plusieurs. On sait que le ministre, qui y travaille depuis longtemps, croyait la chose mûre pour une adoption à l'automne. Mais la résistance des milieux d'éducation à un avant-projet qui les écartait, et le relais que lui ont donné des milieux d'affaires aux motifs plus obscurs, l'ont forcé à étendre les délais. Il y aura consultation via une commission parlementaire en janvier, et l'Assemblée nationale ne se ressaisira de ce projet qu'à la reprise de la session, en mars.

Bref et relativement technique, le projet de loi n'est pas, à proprement parler, la « politique globale » de développement de la main-d'oeuvre dont les gouvernements parlent depuis trente ans et qu'ils n'arrivent jamais à produire. La réforme ne touche pas la formation professionnelle régulière en milieu scolaire ; elle modifie les structures et les méthodes d'encadrement de la formation de la main-d'oeuvre déjà présente sur le marché du travail. En créant une société d'État pour s'en charger, le Québec adopterait un modèle éprouvé dans plusieurs grands pays européens. Il repose sur le « partenariat » patronal-syndical-gouvernemental, découverte récente en nos contrées, mais qui semble avoir un avenir. Une société provinciale chapeauterait des sociétés régionales, et elles auraient des responsabilités très larges quant à la définition des besoins de formation, des programmes à mettre en oeuvre, et des rapports entre requérants et agents de formation.

Avant même de s'interroger sur le bien-fondé de ce tripartisme, et sur la délégation de pouvoirs qu'il suppose, la réaction s'intéressera au sort que fait le projet aux milieux d'éducation. De toute évidence, malgré les amendements qu'il a apportés au projet de loi et les paragraphes aimables dont il a parsemé son livre blanc, M. Bourbeau vient de gagner une manche dans l'interminable querelle qui oppose le ministère de l'Éducation et celui de la Main-d'oeuvre, depuis que la formation des travailleurs est devenue affaire d'État.

On assiste ici à une claire division du travail. Les écoles secondaires, les cégeps et les universités ne verront pas la nouvelle société d'État débarquer dans les plates-bandes de leurs programmes réguliers, qui s'adressent pour l'essentiel à la future main-d'oeuvre. En contrepartie, les établissements d'éducation n'auront qu'un rôle mineur dans la dynamique des nouvelles sociétés. Le ministre leur consent deux sièges sur

dix-huit au niveau national, et deux sur douze dans les sociétés régionales ; mais dans les deux cas, c'est au sein de la représentation dite « gouvernementale ». Les groupes patronaux et syndicaux compteront chacun six membres au conseil de la société-mère, et quatre dans les régions. Pour l'essentiel, et comme le voulait M. Bourbeau au départ, les milieux d'éducation sont ici traités comme des fournisseurs de services, et non comme des moteurs de l'entreprise de formation.

Cela en heurtera plusieurs. Mais à première vue, cette division des tâches n'est pas si saugrenue. Le système d'éducation québécois commence à peine à pouvoir offrir une formation professionnelle initiale de qualité. Elle balbutie encore au secondaire après la réforme de

réserve le ministère, une véritable « tutelle » de la nouvelle Société de développement de la main-d'oeuvre, disait notamment le Conseil du patronat. Bien des dispositions de la loi semblent en effet tatillonnes, d'autant plus que le gouvernement se réserve une bonne place au sein même de la nouvelle structure. Mais le milieu de l'entreprise devra savoir, un jour ou l'autre, ce qu'il veut.

Si la vue du ministre et de l'État dérange tant le patronat, ce doit être parce qu'il veut assumer des responsabilités plus larges, s'engager, devenir un moteur premier de la formation des travailleurs. Pourtant il s'effarouche de la moindre mesure qui réclame un effort supplémentaire, et concret, des employeurs. Déjà hier le CPQ dénonçait la possibilité de création « d'un fonds de licenciement collectif financé par les employeurs », ou encore « l'obligation pour les entreprises de reconnaître le congé de formation ». Quel aurait été le tollé si M. Bourbeau leur avait imposé, selon un modèle connu en Europe, une taxe ou une cotisation à des fins de formation ? Laissées à elles-mêmes et à leur sacrosaint volontariat, les entreprises canadiennes et québécoises ont l'un des dossiers les moins reluisants du monde industrialisé, en matière de formation. Elles feraient mieux de ne pas hurler trop fort devant la moindre mesure qui les civilise à cet égard, car l'accusation se retournera vite contre elles.

Nul ne s'en inquiétait trop hier, mais il faudra voir aussi jusqu'à quel point la nouvelle Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre risque d'être une coquille vide. Ou en tout cas trop grande pour son petit portefeuille, tant que le gouvernement n'aura pas rapatrié les fonds fédéraux qui s'y rattachent. Pour le moment, il ne s'agit que d'une promesse constitutionnelle d'Ottawa. Et encore est-elle incomplète au chapitre des fonds de l'assurance-chômage, que M. Bourbeau rêve de rapatrier par « entente administrative ». C'est là que se trouvent des centaines de millions dont on reconnaît désormais qu'ils doivent servir à la formation et non seulement au soutien du revenu, et le gouvernement fédéral n'a encore évoqué aucune renonciation claire. Les futurs partenaires, qui ont maintes fois réitéré leur consensus sur l'absolue nécessité d'une maîtrise québécoise unique en matière de main-d'oeuvre, devraient peut-être peser de tout leur poids pour qu'Ottawa bouge au lieu de lier artificiellement ce dossier à un règlement constitutionnel global. Ce serait une façon de s'occuper d'une question centrale à la relance d'une économie malade, peut-être même de prouver qu'Ottawa pourrait s'adapter sans tragédie à une demande, importante et raisonnable, du Québec. Voyons voir.

LISE BISSONNETTE

*Une formule éprouvée, qui peut convenir au Québec*

1987, et atteint tout juste son rythme de croisière au cégep. On ne saurait lui demander de diriger la multiplicité et l'énormité des interventions que requiert la main-d'oeuvre sur le marché du travail : qualification supplémentaire de travailleurs déjà employés, formation en entreprise, recyclage à court ou long terme des travailleurs mis à pied, intervention auprès des chômeurs et des assistés sociaux, lien avec les services de placement, planification et coordination locales et régionales. La proposition récente de la Chambre de commerce de Montréal, qui combattait globalement le projet Bourbeau en suggérant de remettre le tout au réseau de l'éducation, est intenable.

On verra, en commission parlementaire, s'il est possible de revoir à la hausse la représentation du milieu de l'éducation, qui paraît tout de même congrue. Et surtout d'établir des passerelles plus solides entre les programmes de formation régulière et de formation continue, qui ne sauraient être aussi étanches que ce projet le suppose. Mais il ne faut surtout pas boudier une structure de « guichet unique », fondée au surplus sur le partenariat, qui mettrait enfin de l'ordre dans le fouillis coûteux et inefficace dont les travailleurs ont fait les frais. C'est ce que reconnaissent hier tant le Conseil du patronat qu'une centrale comme la Fédération des travailleurs du Québec, qui saluaient positivement le projet.

En choeur, les deux organismes s'en prennent toutefois aux pouvoirs que se



Michel Duquette

## La symphonie canadienne

ÉTABLIR une stratégie économique qui recueille l'assentiment des provinces est sans doute l'un des défis les plus épineux de la politique canadienne. Comme nous avons vu à maintes occasions dans les dernières années, les provinces n'hésitent aucunement à afficher leur autonomie sur ce plan, et pas uniquement le Québec. L'expérience a montré qu'elles trouvent généralement plus d'intérêt à faire des affaires avec les investisseurs du sud de la frontière, qu'à faire peu de cas des réglementations plus ou moins nationalistes d'Ottawa. Cela s'est vérifié dans la période cruciale du nationalisme économique des années 1976-84, qui imposa toutes sortes de contraintes aux traditions des entrepreneurs et des bureaucrates canadiens-anglais.

L'Ontario, qui a des entrées privées dans la bureaucratie outaouaise, s'est toujours montrée favorable au protectionnisme, qui assure une réserve de marché d'un océan à l'autre pour ses produits manufacturés. Cette province s'est trouvée, de ce fait, bien moins touchée que d'autres par les aléas de la conjoncture et ses oscillations entre récession et expansion. Sa base industrielle plus diversifiée lui donnait un rôle prépondérant sur le marché intérieur.

Mais les premières années du libre-échange lui ont porté un coup très dur, sans qu'on sache précisément s'il s'agit d'un effet de ce traité ou de tendances structurelles plus anciennes. Celles-ci auraient quelque chose à voir avec le coût des politiques sociales — comme certains l'affirment sans preuve — ou les défaillances de l'effort de recherche-développement et de modernisation du parc industriel. Si tel était le cas, l'industrie canadienne serait moins compétitive et ses produits, aisément distribués sur le marché national, trouveraient moins bien preneurs à l'étranger, là où les Européens et les Japonais ont conquis de haute lutte des créneaux en pleine expansion comme l'avionnerie, les biotechnologies, l'informatique et les nouveaux matériaux.

LE QUÉBEC poursuit sans hâte ses objectifs autonomistes et cherche, non sans mal, à mettre en place un dispositif de relations bilatérales avec ses partenaires américains. Il prend toutefois conscience que son modèle de développement ne peut désormais reposer sur la seule mise en valeur de ses ressources naturelles ni même sur l'énergie. Un dur examen de conscience a débuté, faisant dire avec justesse au ministre Gérard Tremblay que l'avenir appartient, dans le monde entier, aux industries « à valeur ajoutée », c'est-à-dire à ces secteurs où la maîtrise technologique et la qualité d'une main-d'oeuvre hautement compétente permettent la production de gammes de produits nouveaux, basés sur des procédés sophistiqués et des matériaux nécessitant peu de transformation à partir d'énergie primaire. Ce qui importe ici, c'est davantage la formation, l'ingéniosité et une souple adaptation de la production à l'évolution, souvent imprévisible, du marché.

Quant aux Prairies, si elles ont obtenu depuis sept ans un relâchement des mesures protectionnistes qui nuisaient à leurs exportations et à la captation de redevances, autant dire qu'elles ont fait leur deuil des grands projets de diversification industrielle qui avaient bercé les rêves d'un Loughheed il y a une vingtaine d'années. De plus, l'évolution du marché pétrolier et la compétition très vive des agricultures étrangères risquent de leur faire perdre les quelques plumes qui leur restent.

C'EST sans doute pour qui un consensus se développe au Canada anglais autour d'une réhabilitation du rôle-moteur du

gouvernement fédéral dans la mise en place d'une politique économique d'ensemble qui centraliserait les stratégies industrielles des provinces et donnerait une cohérence à ce qui ressemble de plus en plus à une cacophonie d'intérêts divergents. Cette cohérence et cette rationalité nouvelles permettraient peut-être de rétablir le rapport de forces avec les Américains, qui sont prompts ces temps-ci à dénoncer ce qu'ils appellent les « pratiques déloyales » de la part de leurs voisins.



D'où le souhait d'Ottawa de reprendre le contrôle d'une évolution qui s'est faite au détriment de sa juridiction et d'unifier la pratique du fédéralisme canadien en ce qui concerne le commerce international, qui pousse le gouvernement Mulroney à concocter le projet d'union économique sous l'oeil bienveillant d'une majorité de provinces. Une telle initiative aurait le mérite de redonner au pouvoir central un rôle que la récession rend plus défendable qu'avant. Cette union serait d'autant plus naturelle que le pouvoir de coordonner le commerce inter-provincial et international lui est expressément reconnu par la Constitution.

On comprend mieux maintenant pourquoi le fédéral a renoncé de bonne grâce à la politique antérieure de protectionnisme économique. Celle-ci, occasionnant plusieurs intrusions majeures dans le champ de juridiction des provinces et provoquant d'interminables conflits entre paliers de gouvernement, avait fini par isoler le palier fédéral de ses partenaires provinciaux. Le virage néo-conservateur se comprend mieux, dans cette optique, si on le voit comme la stratégie d'un palier de gouvernement désireux d'affirmer sa maîtrise d'oeuvre dans un contexte économique nouveau, où s'affirme la primauté d'un marché international marqué d'influences américaines hégémoniques.

Plus les conséquences du libre-échange se feront sentir, notamment avec l'arrivée du Mexique, plus Ottawa sera amené à arbitrer des conflits entre partenaires provinciaux, concevoir une politique de formation supérieure, coordonner l'effort de recherche-développement en vue de hausser la compétitivité de l'industrie, établir des priorités en termes de stratégie d'exportation, et peser de tout son poids pour hâter le règlement des cas litigieux comme Norsk Hydro.

SI LE QUÉBEC veut faire autre chose que de jouer le second violon dans la symphonie canadienne et ruer dans les brancards à chaque initiative qui vient du chef d'orchestre, il est grand temps qu'il conçoive sa propre stratégie. Voilà qui donnerait du contenu aux discussions à venir avec ses partenaires, quand on sait que les enjeux seront principalement économiques.

Là-dessus, les propos du ministre Gérard Tremblay sont une bouffée d'oxygène dans l'air raréfié qui nous entoure. Ils devraient être écoutés religieusement et des moyens considérables mis en oeuvre pour étayer cette stratégie industrialisante fort bien inspirée. Sinon, le Québec manquera le bateau de l'ajustement au libre-échange et l'union économique préconisée par les milieux nationalistes canadiens-anglais deviendra souhaitable, voire inévitable pour préserver les emplois dont dépend le gagne-pain de la population.

## LETTRES AU DEVOIR

### Le silence de McGill

MONSIEUR le Doyen de la faculté de droit de l'Université McGill, les récentes élocutions du professeur Stephen A. Scott (LE DEVOIR 27/11/91 p. A-2) ne peuvent demeurer sans réponse. En plus de ternir la réputation d'une institution qui mérite mieux que cela, elles laissent croire que tout le corps professoral s'y associe par son silence.

Ne se trouvera-t-il pas quelqu'un chez vous pour remettre les pendules à l'heure ? Lorsque le peuple québécois a accepté la Confédération — sans référendum, à ce que je sache — il n'a jamais accepté de se fonder dans une nation où il était inévitablement appelé à perdre son âme.

M. Scott a le droit d'espérer que l'armée canadienne tire sur les Québécois si ils décidaient un jour de quitter la Confédération canadienne. Je connais bien des nationaux qui mettraient les Anglais en camp de concentration le lendemain du Grand Soir. Mais de là à utiliser son prestige de professeur de droit pour le faire, il y a un pas que vous ne pouvez pas lui permettre de faire. À moins qu'il ne s'agisse que d'une autre de ces blagues loufoques auxquelles il nous habitua naguère...

Alain Contant  
Montréal, 27 novembre 1991

### Et si le ridicule tuait ?

IL Y A quelques années, un sexologue connu affirmait le plus sérieusement du monde que le féminisme rendait les hommes impuissants. Cette fois-ci, un autre sexologue, Placide Munger, écrit dans LE DEVOIR du mardi 3 décembre, que le « féminisme tue le sens de la justice ». À preuve, Diane Lemieux (Prix Justice 1991) qui a déclaré (ô injustice !) que « Derrière tout homme évolué, il y a une féministe épuisée... »

Deux remarques préliminaires : ces deux sexologues ont vraiment des « bibites », mais, plus grave encore, ils n'ont pas le sens de l'humour ! Bien sûr, les hommes, comme les femmes, peuvent, dans une certaine mesure, évoluer par eux-mêmes. Admettons tout de même que sur la question de l'égalité entre les sexes, il a fallu que des femmes se lèvent, les premières, pour dénoncer, revendiquer, inviter la société à changer... Oui, quelques-unes s'y sont épuisées.

M. Munger va plus loin. En le lisant on a l'impression d'assister à un vaste complot féministe ! À la suite de Roch Côté, il dénonce un mouvement qui, selon lui, a le « pouvoir d'imposer le silence aux analyses qui ne viennent pas des femmes ». Tiens donc ! Moi qui, pourtant, ai entendu, au moins 20 fois M. Côté lui-même, réciter son « Manifeste d'un salaud » (C'est bien lui qui a choisi le titre...) dans les médias, il y a un an.

À qui veut-on imposer le silence ? Aux quelques dinosaures qui utilisent les pages (1/2 page du DEVOIR, chanceux !) de nos journaux pour accréditer la thèse que les

idées féministes « portent en elles une agression qui, potentiellement, en appelle d'autres ». Ou est-ce plutôt les féministes qu'on veut faire taire, justement en cette triste semaine où un geste meurtrier est venu rappeler, une fois encore, qu'on n'en avait pas fini avec la violence faite aux femmes ?

Une dernière remarque qui s'adresse au DEVOIR, cette fois. Je veux bien croire qu'un titre accrocheur aide les exemplaires à se vendre mais il y a des limites à ne pas dépasser. « Et si le féminisme tuait ? », c'est plus que provoquant, c'est grossier, injurieux, mensonger. C'est occulter complètement que le 6 décembre 1989, un homme a tué 14 femmes et non l'inverse. Que chaque année, plusieurs dizaines de femmes canadiennes sont tuées par leur conjoint, et non l'inverse. Et que beaucoup de femmes et d'hommes ne veulent plus tolérer cette violence-là (ni aucune autre, d'ailleurs). Un peu de vigilance donc, dans le choix des titres, s'il vous plaît !

Françoise David  
FR des centres de femmes du Québec  
Montréal, 9 décembre 1991

### Nos valeurs de vie

VOICI UNE réflexion au sujet de l'euthanasie et des soins palliatifs, pour faire écho à l'article de N. Petrowski (LE DEVOIR du 27 novembre 1991) et ceux des semaines précédentes.

La façon dont nous regardons la mort nous renvoie à nos valeurs de vie, les questions de façon radicale. Si nous faisons tant de simagrées face à la mort, ce n'est pas que la mort nous préoccupe tant, c'est pour faire mieux croire que nous accordons une valeur extraordinaire à la vie.

Or, la vie, nous la traitons mal quand elle

est là, quand elle peut fleurir, s'épanouir, nous y accordons peu d'importance, nous nous voilons la face comme des pharisiens.

Les réactions ambiguës, le patinage artistique que l'on voit autour du droit de mourir de façon choisie par les individus est ridicule. Nous touchons un tabou, nous désaccablons la vie en parlant de la mort droit dans les yeux et il y a panique en la demeure.

Nous faisons de la vie quelque chose de sacré pour mieux la violer, la mépriser, la manipuler. Les religions en sont un exemple frappant et ceux qui les remplacent comme porte-voix de la société ne font pas mieux.

La vie collectivement, on s'en fout, allez voir les milliers de sans-abris, allez voir les enfants qui ont faim, alors que nous croulons collectivement sous une richesse inouïe, allez voir les gens qu'on assassine parce qu'on laisse des imbéciles acheter des armes, allez voir les femmes, les enfants battus, tués, sur lesquels on ferme pudiquement les yeux par manque de courage collectif, allez voir les gens qui se font tuer par des idiots intoxiqués qui conduisent des véhicules et à qui on redonnera en toute bonne conscience un permis de conduire dans un délai risible, allez voir la frénésie du toujours plus alors que notre environnement est malade à crever et qu'il rend malade à crever bien des gens, allez voir du côté des jeunes qui se font sauter comme des pétards surprises.

Nous ne respectons pas la vie quand elle le mérite, alors quel est ce cinéma minable autour de la mort, quel est cet argument fallacieux, des petits vieux qu'on pousserai dans la tombe. Ils ont le dos large, d'habitude on les aime silencieusement, surtout quand ils vivent dans la misère.

Personnellement, je n'en veux pas de votre club Med terminal alias soins palliatif, je ne veux pas mourir dans un hôpital, mais chez moi ou dans un champ sous un arbre, dans la rue, n'importe où mais pas dans un hôpital, même avec tout votre grand amour et vos drogues merveilleuses. Donnez-moi les donc, il y aura toujours un ami charitable, ou un amour pour me tenir la main et m'aider à passer dans le vent.

Au lieu de beugler sur le droit à la vie quand elle n'est plus là, parlons du droit à la mort et rien d'autre, pour qu'enfin nous donnions le droit ultime à l'individu, celui qui est le prolongement naturel d'une vie assumée, mourir dans l'intend sans souffrance inutile en toute simplicité.

Dans ce faux débat, on se sert de ceux qui n'ont rien demandé, ou qui ne pourraient pas demander, pour nier le droit de ceux qui ont le pouvoir et le désir de choisir le moment de leur mort, en essayant de faire croire que ces deux réités sont inconciliables. Car, si collectivement nous nous donnions le droit de regarder la mort en face, nous aurions alors mauvaise grâce à négliger la vie qui est belle surtout quand on en prend soin.

Roland Burgalières  
Montréal, 25 novembre 1991

## LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directrice : LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef et directeur de l'information Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration André Leclerc

Rédacteurs en chef adjoints Jean Francoeur, Michel Lefèvre

Directeurs adjoints de l'information Pierre Cayouette, Jacques Chabot, Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS